

LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 78

MONTRÉAL, LE MARDI 5 AVRIL 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Johnson et l'éphémère renaissance

Le plus long mandat depuis la fin de la guerre...

Gilles Lesage

À l'évidence, le premier ministre québécois jongle encore avec la tentation de l'autisme: celle de repousser jusqu'à l'ultime limite, ou à peu près, l'inéluctable rendez-vous électoral. A lire ou écouter les scénarios et spéculations, pour ne pas dire les élucubrations, des stratèges partisans et des gourous médiatiques, la décision de solliciter un troisième mandat libéral avant ou après les vacances estivales serait tout à fait neutre et légitime de la part de M. Johnson; il pourrait n'en faire qu'à sa guise, selon son humeur et celle des électeurs, n'obéissant qu'à d'opportunes considérations partisans.

Heureusement, à côté de ce cynisme machiavélique, des décisions récentes, anodines en apparence, laissent entrevoir que le souci du bien commun et de l'intérêt collectif des Québécois est aussi pris en compte. Comme il se doit. Ainsi, le chef du gouvernement a lui-même fait taire les rumeurs qui lui prêtaient l'intention de modifier la loi pour que les six élections partielles, rendues nécessaires l'été prochain, soient ajournées jusqu'au scrutin général. Il ne modifiera pas les règles du jeu en cours de partie. C'est donc dire que les partielles auront lieu tel que prévu ou qu'elles ne seront pas nécessaires, ayant cédé la place à des générales.

Il serait contre la logique, le bon sens et la décence, en plus d'être un immense risque politique, d'engager, en plein été, des dépenses de quelque 3 millions\$ pour faire élire six députés qui, non seulement ne siègeront pas, mais devront dare-dare se lancer à nouveau en campagne électorale. Le chef politique rigoureux, méticuleux et soucieux des fonds publics que prétend être M. Johnson ne saurait se résoudre à un gaspillage aussi éhonté à tous égards. Un argument, donc, pour un scrutin «hâtif», pouvant d'ailleurs aller jusqu'au lundi 4 juillet, juste avant le démantèlement estival.

Un appel au peuple s'impose à brève échéance. Les libéraux sont au pouvoir depuis neuf ans et demi. Leur deuxième mandat, obtenu fin septembre 1989, est déjà le plus long depuis la Seconde Guerre mondiale. Il y a 50 ans, M. Adélard Godbout pouvait avoir un bon motif pour rester en poste jusqu'à la limite constitutionnelle. Outre que ça ne lui ait pas porté chance et qu'il risquerait d'en être de même pour M. Johnson, celui-ci ne peut quand même pas prétendre que nous sommes en guerre pour retarder l'échéance... inévitable.

Un autre indice porte à croire que M. Johnson ne prolongera pas «l'agonie» jusqu'à la chute des feuilles.

Après la première vague de départs d'une demi-douzaine de ministres, en début d'année, voici que d'autres s'apprêtent à en faire autant. Le plus important et influent de tous, d'ailleurs considéré comme le «père spirituel» de M. Johnson, vient de sonner l'heure de la retraite. En annonçant, jeudi, qu'il ne sera pas candidat à la prochaine élection générale, M. Claude Ryan signale à tous, à commencer par ses collègues, que le moment est venu de passer à une autre étape ou de faire place à la relève.

Imbu du sens du devoir et de l'État comme il l'est, M. Ryan n'annoncerait pas sa décision à ce moment s'il ne la croyait pas opportune et de courte durée. Mieux que quiconque, il sait qu'un ministre qui annonce son départ imminent, tout en restant en poste, perd du coup une bonne partie de l'autorité morale qui est la sienne. Il peut s'occuper des affaires courantes et du train-train quotidien, certes, mais les grandes orientations et les décisions stratégiques ne sont plus de son ressort. Sur-tout en fin de mandat, comme c'est le cas, une certaine expectative, voire une paralysie administrative, s'installe. Les technocrates restent sur leur quant-à-soi et attendent la suite des choses.

Cette incertitude et ce flottement ne sauraient durer fort longtemps. Or, depuis un an et demi — depuis la seconde alerte de la maladie de M. Bourassa — la machine administrative marche au ralenti. D'autant plus que les difficultés dans les relations de travail avec la fonction publique et parapublique (gel salarial, diminution d'effectifs) alimentent une grave méfiance et un manque de respect mutuel. Ce climat malsain est fort dommageable pour tout le monde. Il s'éternisera au moins jusqu'aux prochaines élections, qui devraient crever cet abcès.

Le plus tôt sera le mieux, M. Johnson le sait fort bien. Il peut penser que le temps joue pour lui, que l'été lui sera bénéfique, avec la relance de l'emploi et la complaisance de ses amis fédéraux, doublée de la crainte viscérale du «séparatisme» et de l'impopularité de M. Parizeau. Mais cette renaissance proclamée par les thuriféraires libéraux est bien éphémère et aléatoire. Elle risque même d'être annulée si le nouveau chef libéral donne l'impression de s'accrocher au pouvoir à tout prix et de prendre tous les moyens pour y rester. Il perdra son auréole de gestionnaire prudent s'il use de stratagèmes et de trucs pour retarder une échéance que les Québécois, à l'évidence, attendent avec impatience. Les deux récentes élections partielles en sont un indice: les Québécois veulent voter, le scrutin devenant pour eux une arme puissante.

S'il continue d'effeuiller la marguerite, de jouer au chat et à la souris, de flâner le vent dans l'attente improbable d'une embellie ou d'une éclaircie, M. Johnson placera ses intérêts personnels et ceux de son parti avant ceux du Québec. Il se grandira si, au contraire, et malgré l'insatisfaction populaire, il fait face à la musique. Après le budget et avant les grandes vacances.

INDEX

Les Actualités...A2	L'entrevue.....B1	
Agenda culturel...B6	Idées.....A9	
Années classées A6	Le Monde.....A4	Météo
Avis publics...B4	Montréal.....A3	Pluie
Culture.....B8	Mots croisés...A6	Max: 5
Économie.....B2	Politique.....A7	Détails en A6
Éditorial.....A8	Les Sports.....B5	

LES SPORTS

Les Expos s'inclinent en 12e manche

PAGE B 5



MONTRÉAL

Pour éviter l'exode des anglophones

PAGE A 3

L'ENTREVUE



Monique Deschaussées: le son pour former l'âme

PAGE B 1

Sondage SONDAGEM-LE DEVOIR

Jean Doré demeure le favori

54% des Montréalais accordent toutefois au maire peu de chances d'être réélu

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

À sept mois des élections municipales, le maire Jean Doré demeure le favori des Montréalais avec 30,1% des intentions de vote. Mais cette position semble d'autant plus fragile que l'émergence d'un adversaire en Pierre Bourque, qui n'est pourtant pas officiellement candidat, permet déjà à ce dernier de récolter 14,4% d'appui dans la population.

Bien que M. Doré bénéficie pour l'instant de la visibilité de son poste ainsi que de sa notoriété après huit ans à

la tête de la Ville, son avance risque de s'effriter. Les Montréalais se disent déçus à 44% qu'il n'ait pas su répondre aux espoirs suscités lors de son entrée à l'hôtel de ville en 1986. Chez les opposants fermes au maire Doré (38,3%), ce pourcentage grimpe à 89%.


En outre, 54% des citoyens estiment que les chances de Jean Doré d'être réélu sont plutôt et très faibles.


C'est ce qui ressort d'une première tranche d'un sondage SONDAGEM-LE DEVOIR réalisé entre le 28 mars


VOIR PAGE A 10: SONDAGE


LES INTENTIONS DE VOTE


L'appui des Montréalais selon le sondage LE DEVOIR-SONDAGEM effectué entre le 28 mars et le 1^{er} avril 1994 auprès de 514 répondants.

 **30,1%** Jean Doré
Rassemblement des citoyens de Montréal

 **14,4%** Pierre Bourque
Vision Montréal

 **8,8%** Jérôme Choquette
Parti des Montréalais

 **4,7%** Claude Beauchamp
Action Montréal

 **0,6%** Clément Bluteau
Parti civique de Montréal

Quand Danny Boy m'embrasse...

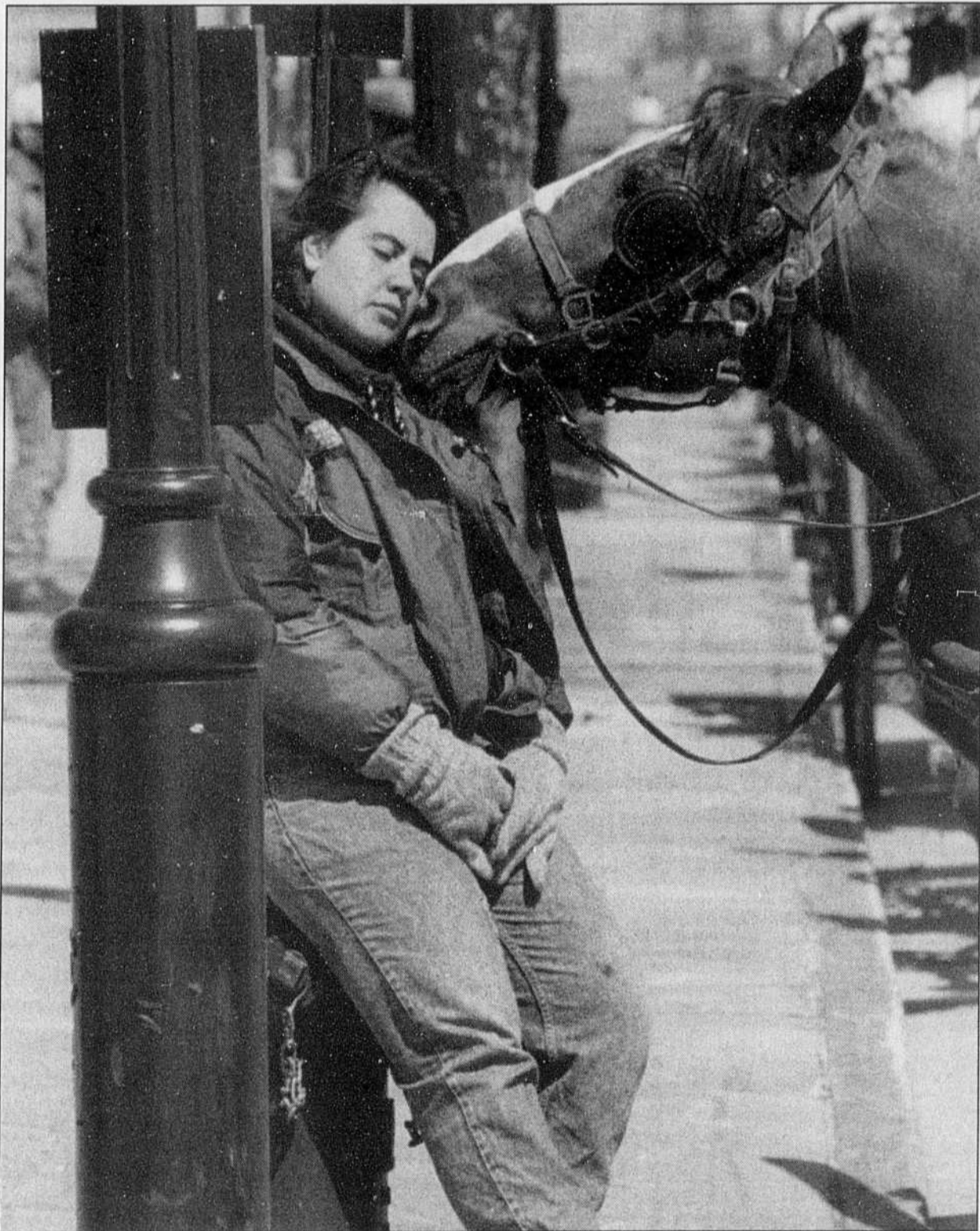


PHOTO ROBERT SKINNER

PAS BESOIN de bancs publics pour se bécoter au soleil. En attendant les touristes, Zoé troquait les chocolats pour les mamours de Danny Boy. Une saison des amours bien amorcée...

Le casse-tête de l'autonomie autochtone

Ottawa veut aller de l'avant avec un projet contesté par l'opposition et des leaders des Premières Nations

JEAN DION
LE DEVOIR

Comparaisant il y a deux semaines devant le comité des Affaires autochtones des Communes, le ministre responsable du dossier, Ron Irwin, a fini par s'emporter et a traité le député réformiste David Chatters de *redneck*.

Trivial en soi, l'échange fut abondamment repris et commenté par les médias, surtout au Canada anglais. Ce n'était certes pas la première fois, ni la dernière, que M. Irwin et le Reform en venaient aux mots. Mais au-delà de la politique politicienne, l'altercation rend bien la malaise que cause, dans les milieux parlementaires, le projet gouvernemental, déjà annoncé dans le Livre rouge, de mise en application du droit inhérent des peuples autochtones à se gouverner eux-mêmes.

Depuis plusieurs jours, les réformistes pressaient M. Irwin de questions pour qu'il fasse part de sa définition de l'autonomie gouverne-

mentale autochtone. Depuis, en fait, que celui-ci a annoncé la tenue de négociations, sur six mois, avec les chefs amérindiens du Manitoba afin de mettre en branle le processus de démantèlement de son ministère dans cette province.

«Le résultat pourrait servir de modèle pour le reste du pays», a dit M. Irwin.

Le projet n'est guère nouveau: à Ottawa, il en est question depuis une dizaine d'années. Mais à mesure qu'il se précise, il soulève inquiétude et objections. Et surtout, il remet constamment sur la table l'épineux problème de la définition de l'autonomie. À cet égard, rien n'est clair.

En substance, les autochtones revendiquent leur droit à la pleine souveraineté — qualifié d'«inhérent» parce qu'il est considéré avoir de tout temps existé, antérieur aux premiers contacts avec les Blancs —, qui comprendrait

VOIR PAGE A 10: DOLLAR

François Ouimet au DEVOIR

«L'avenir de la CECM est menacé»

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

«Je ne suis pas un intégriste, je ne suis pas rétrograde». Le président de la CECM, François Ouimet, a voulu prendre ses distances de l'image d'intégriste ultracatholique dont on l'affuble, en s'exprimant publiquement pour la première fois depuis un mois dans le difficile débat sur les commissions scolaires confessionnelles.

Et c'est un débat que le président de la plus importante commission scolaire du Québec prend très au sérieux. «Si on l'applique intégralement, la loi 107 (qui veut transformer les commissions scolaires confessionnelles en commissions linguistiques) menace la viabilité du système scolaire à Montréal, soutient-il en entrevue au DEVOIR. C'est l'avenir de notre commission scolaire qui est menacé, et notre rôle d'intégration des immigrants».

VOIR PAGE A 10: CECM

LE MONDE

Mexique: les enquêteurs retiennent la thèse du complot contre Colosio

PAGE A 6

VOIR PAGE A 10: AUTONOMIE

• LES ACTUALITÉS •

50e anniversaire du débarquement

Paris recule: les vétérans canadiens logeront à l'Hôtel du Golf

L'incident risque d'assombrir un anniversaire déjà «teinté d'amertume»

MICHEL DOLBEC
PRESSE CANADIENNE

Paris— La tempête aura été violente mais brève. L'affaire des «vétérans canadiens», qui avait éclaté ce week-end, s'est terminée hier à «l'entière satisfaction» du Canada.

Devant le tollé général des deux côtés de l'Atlantique, Paris a rapidement fait marche arrière, abandonnant l'idée de déplacer les vétérans canadiens de l'hôtel qu'ils ont retenu à Deauville en vue du 50e anniversaire du débarquement, les cinq et six juin.

«Le gouvernement français comprend l'émotion des anciens combattants qui, pour certains, avaient réservé leur hébergement de longue date. Il n'est pas question de remettre en cause ces réservations», a assuré hier le ministère des Affaires étrangères.

Cette mise au point et la garantie que les réservations seront bel et bien «honorées» a «satisfait totalement» les autorités canadiennes. «Ça se termine bien», a déclaré hier l'ambassadeur canadien Benoit Bouchard, qui était en contact avec le Quai

d'Orsay depuis le milieu de la semaine dernière. «Il faut maintenant se rappeler, a-t-il poursuivi, que c'est une fête et que la plus grande harmonie donnera les meilleurs résultats».

Hier, le Quai D'Orsay a tenté de minimiser l'affaire, affirmant qu'il n'y avait pas de polémique puisque «aucune réquisition d'hôtel n'a jamais été envisagée». La décision d'envoyer une centaine d'anciens parachutistes canadiens «chez l'habitant» (dans des familles) pour donner leurs chambres de l'Hôtel du Golf à des dignitaires et des journalistes internationaux n'aurait donc été qu'une hypothèse, «une solution qui n'est plus d'actualité»...

Il reste que cette maladresse a provoqué en France au moins autant de remous qu'au Canada. Les médias ont tous évoqué, généralement pour s'en indigner, la «gaffe de Deauville» et son caractère brutal et cavalier. L'affaire a ouvert dimanche soir les journaux télévisés et fait hier les manchettes de la presse.

«Les héros débarqués», a par exemple titré le *Quotidien de Paris*, pendant que

La maladresse a provoqué en France autant de remous qu'au Canada.

France-Soir annonçait que les vétérans canadiens avaient été «virés de leur hôtel». Le *Figaro* parlait carrément pour sa part d'un «affront aux vétérans canadiens».

Le plus influent de tous les quotidiens, *Le Monde*, a souligné quant à lui que la colère des anciens combattants était «parfaitement compréhensible», d'autant que cet incident est d'abord le résultat d'une «tradition élitiste autoritaire» qui ne manque jamais de surprendre «les Anglo-Américains et même les Québécois».

Le journal a aussi signalé que cet épisode contribuera à renforcer l'image «pas toujours positive» que les anglo-saxons ont des Français dès qu'il s'agit de la Deuxième Guerre mondiale.

«Les Français sont persuadés, en partie grâce au verbe du général de Gaulle, qu'ils ont gagné la guerre «avec l'aide» de leurs alliés. La vérité historique est moins héroïque», rappelle *Le Monde*.

L'indignation des simples Français aurait aussi été «très vive». L'ambassadeur du

Canada, indique-t-on, a reçu, même en plein week-end de Pâques, de nombreux téléphones d'appui. «J'ai été très touché par la réaction des Français», a dit Benoit Bouchard. C'est sûrement grâce à cela que le problème a été résolu aussi rapidement.

Officiellement, le dossier est clos mais l'incident, à quelques semaines de la commémoration du débarquement, risque d'assombrir un anniversaire désormais «teinté d'amertume», comme l'a fait remarquer *Le Monde*.

L'ambassadeur Bouchard se montre quand même optimiste. Il croit que les Canadiens, «tolérants», sauront se montrer compréhensifs. Il reconnaît toutefois qu'on «ne pourra pas éviter que les vétérans pensent qu'on ne respecte pas beaucoup ce qu'ils ont fait» pour la France.

«Notre rôle est maintenant de convaincre les gens que la France n'avait pas de mauvaises intentions, qu'il faut donner le bénéfice du doute au gouvernement français qui a réagi vite et pour le mieux. On doit oublier ce qui est arrivé et penser à ce qui s'en vient. C'est beaucoup mieux», a-t-il conclu.

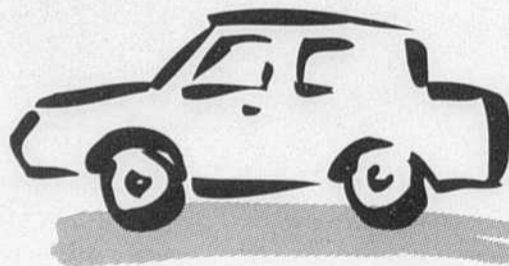


PHOTO ARCHIVES

«Le gouvernement français comprend l'émotion des anciens combattants...»

AU GROUPE COMMERCE, SI VOUS N'ÊTES PAS RESPONSABLE D'UN ACCIDENT, VOUS N'EN PAYEZ PAS LE PRIX.

Entre subir un accident et causer un accident, notre Programme Distinction fait maintenant toute la différence.



Au Groupe Commerce, nous avons toujours eu le sens des responsabilités. C'est pourquoi nous offrons à tous nos clients et à tous les assurés qui n'ont pas fait de réclamation depuis 3 ans notre nouveau Programme Distinction. Unique au Groupe Commerce, ce programme vous assure une protection contre des hausses de primes en cas de réclamation pour des dommages dont vous ne serez pas responsable et ce, tant et aussi longtemps que vous resterez assuré avec le Groupe Commerce. Pour bénéficier d'importantes réductions de primes et en savoir davantage sur tous les privilèges et avantages du Programme Distinction, communiquez dès aujourd'hui avec un courtier représentant le Groupe Commerce.



LE GROUPE COMMERCE
Compagnie d'assurances

Une présence rassurante

La présente annonce journal n'a aucune valeur contractuelle et ne saurait accorder quelque assurance que ce soit.

LE DEVOIR MONTREAL

Les anglophones doivent «retrousser leurs manches» et rester

Proposition d'une série de mesures destinées à freiner leur départ

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Montréal — Une vingtaine de jeunes anglophones, accompagnés du député de D'Arcy-McGee Robert Libman, soumettent une série de propositions destinées à freiner le départ de jeunes Anglo-Québécois.

Vingt d'entre eux ont rencontré la presse, hier, en compagnie de l'ancien chef du Parti égalité, pour livrer leurs impressions, formuler leurs suggestions.

Ces recommandations s'adressent autant au gouvernement qu'à la communauté anglophone elle-même, qui doit «retrousser ses manches», soutenait le député Libman.

Éventuellement, le député et son groupe de jeunes aimeraient rencontrer les ministres concernés, ainsi que divers groupes comme Alliance Québec ou Contact Pro-Montréal pour que chacun puisse faire sa part dans son domaine. Ces rencontres ne sont qu'à l'état de projet, mais M. Libman compte bien aller plus loin que le simple constat d'une situation qu'il juge dramatique.

Du témoignage de ces jeunes, il ressort que leur situation ressemble à celle de tout jeune Québécois d'aujourd'hui, même francophone: avenir bloqué, possibilité d'emploi très réduite, difficulté d'obtenir une première chance pour faire ses preuves. Les deux demandent aussi d'obtenir de meilleurs cours dans la langue seconde et aimeraient dénicher un emploi après des études à l'université ou au cégep.

Une jeune fille du groupe, étudiante à McGill, avouait candidement qu'une fois son diplôme en main, elle ira s'établir là où elle trouvera du travail. Elle aimerait bien rester au Québec, mais elle veut surtout du travail après ses études.

Le groupe formule donc plusieurs recomman-



Robert Libman: «Certains efforts doivent être accélérés».

dations qui ont trait au travail, et qui pourraient tout aussi bien être reprises pour les jeunes francophones. Par exemple, il revendique des incitatifs fiscaux et des subventions pour les employeurs qui embauchent des jeunes durant l'été; des incitatifs pour les jeunes qui lancent leur entreprise; un encouragement à la formation sur les lieux de travail.

Banque de jeunes anglophones

Il ajoute toutefois une note propre à sa communauté: la création d'une sorte de banque de jeunes anglophones à la recherche d'un emploi. Ce «Centre de ressources d'emploi» produirait régulièrement un journal pour informer les jeunes anglophones des occasions d'emploi au Québec, «particulièrement mais non exclusivement dans des entreprises de langue anglaise».

M. Libman soutient toutefois que la situation de jeunes anglophones diffère des jeunes francophones au chapitre de l'emploi. «La différence est que les anglophones commencent avec un pied à l'extérieur du Québec. Certains efforts doivent donc être accélérés.»

Aussi, pour améliorer le niveau de bilinguisme, le groupe propose de perfectionner l'enseignement de la langue seconde dans les écoles. Plusieurs jeunes anglophones ont confié que même s'ils se débrouillent en français, ils ne se sentent pas suffisamment à l'aise dans cette langue.

Des jeunes ont aussi affirmé ne pas se sentir désirés au Québec, ne pas se sentir chez eux, bien qu'ils aimeraient y demeurer.

M. Libman et certains jeunes ont critiqué les lois linguistiques qu'ils jugent trop restrictives.

Le député a cité deux aspects qui l'irritent encore: l'accès limité à l'école anglaise et le statut d'institution bilingue à un organisme desservant une population composée de au moins 50 % d'anglophones.

Dans le sac!



PHOTO ROBERT SKINNER

JAMBON DE PÂQUES: l'organisation Jeunesse au Soleil a distribué hier 1026 jambons à des personnes âgées nécessiteuses. La distribution, parrainée par Petro-Canada et par la compagnie Joseph Élie Ltée, s'est déroulée au siège de l'organisation, rue Saint-Urbain. Pour y avoir droit les personnes devaient être âgées de 60 à 65 ans, et être bénéficiaires de l'aide sociale.

Course à la mairie

Pierre Bourque mène la course

Il devient du coup le principal adversaire de Doré

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Sans parti officiel, sans organisation politique identifiée et sans message défini, Pierre Bourque mène la course à la mairie parmi les adversaires de Jean Doré.

Malgré la confusion qui règne autour de M. Bourque, qui devrait annoncer sa candidature le 24 avril prochain, celui-ci recueille l'appui de 14,4% des Montréalais, devenant du coup, le principal adversaire du maire Doré qui reste en tête avec 30,1%.

Bien qu'il bénéficie d'une plus grande notoriété (61% que M. Bourque (Vision Montréal) — connu par 49% des Montréalais —, Jérôme Choquette (Parti des Montréalais) se classe troisième avec 8,8% des intentions de vote.

Celui qui veut «remettre Montréal en marche», le fédéraliste Claude Beauchamp (Action Montréal) connu par 35% des Montréalais, suit M. Choquette avec un faible score de 4,6%.

Pour ce qui est de Clément Bluteau, méconnu par 81% de la population et chef d'un parti aujourd'hui moribond après avoir été glorieux sous Jean Drapeau (Parti civique de Montréal), il offre une piètre performance, loin derrière avec un minuscule 0,6% d'appui électoral.

Un important bémol est toutefois à considérer. La campagne municipale n'en est qu'à ses premiers balbutiements, ce qui explique que 41,3% des répondants de ce sondage effectué par la firme SONDAGEM, se disent indécis, n'ont pas l'intention de voter ou accorderaient leur vote à un autre candidat.

Dans ce contexte, tout peut encore basculer. Chose certaine, les résultats obtenus laissent percer certaines tendances non négligeables.

Ainsi, l'équipe derrière Pierre Bourque montre une faille majeure.

Près de 42%
des
Montréalais
se disent
indécis

Les anglophones connaissent très peu le directeur du Jardin botanique. Seulement 9,3% d'entre eux disent en avoir entendu parler. Ce mince pourcentage dégringole à 2,2% du côté des communautés culturelles.

Pour Jérôme Choquette, le problème est inverse: seulement 13,6% de ses partisans sont francophones. Les groupes ethniques l'appuient à 10%.

L'absence de femmes dans la machine électorale de M. Bourque ainsi que parmi les candidatures désignées — la moitié des 51 districts aurait déjà un représentant — peut constituer une autre faiblesse de la mystérieuse équipe.

Cela se reflète assez bien d'ailleurs dans les appuis obtenus dans la population. Les gens favorisant la candidature de M. Bourque sont à 32% des hommes et 17% des femmes.

La plate-forme électorale de chacun des partis politiques, qui sera révélée au cours des prochains mois, demeure toutefois le véritable tremplin en vue du scrutin du 6 novembre.

Mais entre-temps, seul le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) a une structure, un mode de fonctionnement et un discours politique connus.

Quatre mois après s'être lancé dans l'arène politique, Claude Beauchamp tarde à faire connaître ses intentions, outre son slogan à saveur économique. Même scénario du côté de MM. Bourque et Choquette (dont le membership se situait à 38 personnes au 31 décembre dernier). Ils ne laissent voir jusqu'à présent, aucune véritable vision de Montréal.

À ce chapitre, M. Bluteau a jeté quelques idées qui s'étendent sur deux pages. Mais depuis, le Parti civique a littéralement été déserté.

Air Canada rêve toujours à la fusion

PRESSE CANADIENNE

Air Canada n'a pas renoncé à son rêve de fusionner ses liaisons internationales avec celles de Canadian International pour créer un seul transporteur international aux couleurs canadiennes.

L'idée a simplement été mise de côté pour le moment, a déclaré M. Jean-Jacques Bourgeault, directeur général d'Air Canada.

«L'option de la fusion n'est pas écartée. Nous n'avons pas abandonné», a répété M. Bourgeault à l'occasion d'une interview qu'il a accordée à son bureau de l'aéroport de Dorval. «Quiconque connaît l'histoire du transport aérien, à moins d'être un cadre de Canadien ou un politicien, tend à reconnaître qu'il n'y a pas de place pour deux transporteurs internationaux dans ce pays.»

En janvier, Air Canada a laissé tomber son opposition à une alliance entre sa rivale, Canadian International, et American Airlines.

Cependant, la position d'Air Canada — que plusieurs analystes

partagent — est que le pays ne devrait avoir qu'un seul transporteur aérien effectuant des liaisons internationales, et deux transporteurs se faisant concurrence sur les lignes intérieures.

Mme Linda Thomas, porte-parole de Canadian International, s'est moquée des déclarations de M. Bourgeault. «Nous avons largement dépassé tout scénario impliquant Air Canada. Nous avons pris une tout autre direction», a-t-elle déclaré hier, à Calgary.

L'entente entre AMR Corp., propriétaire d'American Airlines, et la compagnie-mère de Canadien, PWA Corp., sera complétée «d'ici quelques semaines», a-t-elle ajouté. AMR achète une participation d'un tiers dans PWA, pour 246 millions\$. M. Bourgeault est persuadé qu'il est ridicule pour Canadien et Air Canada de se battre pour un marché relativement petit.

DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3J2
Fax: (514) 945-7874 Tél.: (514) 989-0444
La maîtrise des intangibles

Ton éclair est du tonnerrel

LENOTRE
2,75\$

270-2702

koto-québec		GAGNANTS		LOTS	
Tirage du	94-04-02	6/6	2	1 741 154,20 \$	
		5/6+	8	130 586,50 \$	
		5/6	290	2 881,90 \$	
		4/6	18 167	88,10 \$	
		3/6	365 889	10,00 \$	
Numéro complémentaire: 37		Vente totale: 23 607 793,00 \$			
		Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$			
		Prochain tirage: 94-04-06			

SELECT		GAGNANTS		LOTS	
Tirage du	94-04-02	6/6	0	1 000 000,00 \$	
		5/6+	0	23 572,60 \$	
		5/6	30	1 309,60 \$	
		4/6	1 419	51,70 \$	
		3/6	21 533	5,00 \$	
Numéro complémentaire: 39		Ventes totales: 874 132,00 \$			
		Gros lot à chaque tirage: 1 000 000,00 \$			

Extra		NUMÉROS		LOTS		TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec	
Tirage du	94-04-02	731931	100 000\$			Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.	
		31931	1 000 \$				
		1931	250 \$				
		931	50 \$				
		31	10 \$				
		1	2 \$				

Plusieurs faux billets de 20\$ en circulation

Valleyfield (PC) — Un homme doit comparaître aujourd'hui au palais de justice de Valleyfield pour répondre à diverses accusations relatives à une saisie de monnaie contrefaite, d'armes et de stupéfiants.

La Sûreté du Québec a annoncé hier qu'elle avait procédé samedi à la saisie de 40 000\$ de fausse monnaie canadienne, en billets de 20\$, à la résidence d'un individu âgé de 33 ans, à Notre-Dame-du-Sourire.

La perquisition a été effectuée à la suite d'information obtenue

concernant la mise en circulation de fausse monnaie dans le secteur.

La police a aussi saisi un fusil de calibre .12 au canon coupé, une carabine AK-47 et une petite quantité de stupéfiants.

L'agent Gérard Carrier, de la Sûreté du Québec, a indiqué que les faux billets avaient été faits à partir d'une photocopieuse laser.

Par ailleurs, les policiers avisent la population qu'il y aurait plusieurs faux billets de 20\$ en circulation et qu'il faut être vigilants.

Nouvelle édition

Guide complet pour les réparations et les rénovations de la maison

Mécanique populaire

Richard E. Nunn

Le bricolage autour de la maison

Ce livre vous explique pas à pas les travaux de plomberie et d'électricité, la peinture et la décoration, la réparation des accessoires ménagers et même la réparation des circuits de chauffage et de climatisation. Il vous décrit comment réparer un toit qui fuit, étancher un sous-sol humide, refaire une peinture qui cloque et des centaines d'autres réparations communes!

Montréal, Guérin, 1994
ISBN 2-7601-3486-5
(440 p.) 34,95 \$

guérin Montréal Toronto

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada

Tél.: (514) 842-3481

Télex: (514) 842-4923

La voie maritime est ouverte

PRESSE CANADIENNE

La saison de navigation 1994 sur la voie maritime du Saint-Laurent s'ouvre aujourd'hui.

C'est le vracquier transatlantique «Lake Carling» qui, le premier, franchira l'écluse de Saint-Lambert.

À l'autre extrémité de la voie maritime, le «HM Griffith» entrera dans le canal Welland, qui relie le lac Supérieur aux lacs Huron et Michigan.

Les capitaines des deux navires auront droit à des cérémonies officielles.

Il faut toutefois mentionner que deux brise-glaces de la garde-côtière canadienne les auront précédés.

Le 15 mars dernier, le «Radisson» entrant à l'écluse de Saint-Lambert alors qu'hier matin, le «George R. Perks» faisait de même, afin d'assurer la navigabilité de la Voie maritime.

La Voie maritime, qui fait 3700 kilomètres, a été complétée en 1959.

Il faut cinq jours de navigation continue pour se rendre de Saint-Lambert à Thunder Bay en Ontario ou à Duluth, au Minnesota.

EN BREF

NOUVEAU PRÉSIDENT
À MALTE

La Valette (AFP) — M. Ugo Mifsud Bonnici, 62 ans, ministre maltais de l'Éducation et des ressources humaines, a été nommé hier président de la République de Malte par une résolution soumise au parlement par le premier ministre Eddie Fenech Adami et approuvée, sans vote, par une majorité de députés. M. Bonnici, qui appartient au Parti nationaliste (démocrate chrétien), succède pour cinq ans à Censu Tabone qui avait accédé à la présidence en 1989. L'opposition travailliste avait annoncé qu'elle ne se prononcerait pas pour M. Bonnici si la durée du mandat présidentiel n'était pas ramenée de cinq à trois ans. Cette modification aurait permis de faire coïncider la durée du mandat présidentiel avec la législature. Les prochaines élections législatives sont prévues pour le début de l'année 1997.

JIRINOVSKI MENACE
LA FINLANDE

Helsinki (Reuter) — Le dirigeant ultra-nationaliste russe Vladimir Jirinovski a déclaré dimanche que l'objectif numéro un de l'OTAN était de s'opposer à Moscou et que la Finlande deviendrait l'ennemi de la Russie si elle adhéra à l'Alliance Atlantique. «Restez à l'écart de l'OTAN et de toutes les alliances qui ont un caractère militaire et sont hostiles à la Russie», a-t-il dit à la télévision finlandaise. «L'objectif numéro un de l'OTAN est de s'opposer à la Russie. Si vous rejoignez l'OTAN, vous devenez l'ennemi de la Russie. Vous deviendrez de la chair à canon dans les batailles de chars entre armées allemande et russe en Scandinavie».

UNE JOURNALISTE DE
L'AFP ABATTUE

Irbil (Reuter) — Une journaliste allemande travaillant notamment pour l'AFP, Lissy Schmidt, a été tuée avec son garde corps kurde Aziz Kadir dimanche près de Souleimanieh, dans le nord de l'Irak sous le contrôle des Kurdes, qui voient dans cet assassinat la main de Bagdad. Lissy Schmidt, 35 ans, était le seul correspondant étranger à couvrir de façon permanente la situation au Kurdistan irakien à partir d'Irbil. Elle s'était installée en 1991 après avoir été expulsée de Turquie où elle couvrait depuis plusieurs années la guérilla des séparatistes kurdes luttant contre Ankara. Un porte-parole de l'Union patriotique du Kurdistan, un des deux principaux groupes kurdes irakiens à imputer l'assassinat de la journaliste à Bagdad. La journaliste avait confié récemment à une délégation du Parti social démocrate allemand en visite dans la région qu'elle se savait en danger car elle témoignait par ses reportages que les 3,5 millions de Kurdes d'Irak réussissaient une expérience unique de démocratie «sous le nez de Bagdad et de Saddam Hussein».

KISSINGER BIENTÔT
EN AFRIQUE DU SUD

Johannesburg (Reuter) — Deux anciens responsables des diplomates américaine et britannique, Henry Kissinger et Lord Carrington, arriveront cette semaine en Afrique du Sud pour une médiation dans la crise constitutionnelle opposant le Congrès national africain et le parti zoulou de l'Inkatha, a annoncé hier un porte-parole de l'ANC. Les deux principales formations noires rivales auront des entretiens préliminaires dans les jours à venir avant l'arrivée des médiateurs, auxquels se joindra un homme politique allemand dont le nom n'a pas été divulgué. L'Inkatha boycotte les premières élections multiraciales prévues les 26, 27 et 28 avril. Le parti du chef Mangosutho Butheleshi réclame des garanties constitutionnelles pour l'autonomie régionale du Natal-KwaZulu et souhaite un report du scrutin.

LAIT DE CHAMELLE
POUR OTAGE US

Mogadiscio (AFP) — Alfred Petters, l'Américain enlevé jeudi et libéré hier à Mogadiscio, a eu droit pendant sa détention à une tasse de lait de chamelle par jour et une poignée de khat, plante hallucinogène prisee des Somaliens. M. Petters, 39 ans, ingénieur sanitaire travaillant pour le Comité international de la Croix-rouge (CICR), a indiqué à l'AFP qu'il avait été bien traité par ses ravisseurs. Mais il n'a pas compris pourquoi il avait été kidnappé. «Ils ne parlaient pas bien anglais. La moitié du temps, je ne comprenais pas ce qu'ils disaient», a-t-il déclaré après sa libération, avant de s'envoler pour Nairobi. Spécialiste du choléra, Alfred Petters a exprimé le souhait de retourner à Mogadiscio pour poursuivre son travail à l'hôpital Benadir, dans le sud de la ville. Il avait été enlevé par une quinzaine d'hommes armés alors qu'il quittait l'hôpital en voiture. Le garde somalien qui était avec lui avait été tué.

ITALIE

Les divergences s'exacerbent au sein
de la nouvelle majorité de droite

Berlusconi accuse Bossi de retomber dans les vieilles ornières

Rome (AFP) — Les divergences au sein de la nouvelle majorité de droite, qui a remporté les élections législatives en Italie, se sont exacerbées hier rendant improbable la constitution rapide d'un nouveau gouvernement.

Après une première semaine post-électorale marquée par les tentatives avortées de faire un programme de gouvernement, Silvio Berlusconi a perdu patience hier pour la première fois envers Umberto Bossi, chef de la Ligue du nord.

M. Berlusconi a accusé son difficile allié de «retomber dans les vieilles ornières» en voulant étendre les tractations pour le futur gouvernement aux forces politiques qui ont été «refusées» par les électeurs. Il l'a averti que les nouveaux parlementaires de la Ligue, élus grâce à son mouvement Forza Italia, risquaient de ne pas le suivre dans sa démarche d'ouverture hors de la majorité.

Dès la proclamation des résultats des élections, Umberto Bossi avait opposé son veto à la candidature de Silvio Berlusconi à la présidence du conseil et à la participation

des «fascistes» au gouvernement. Au fil des jours, ses exigences se sont précisées: pas de participation de la Ligue à un gouvernement sans l'adoption d'une constitution fédéraliste et revendication pour son mouvement de mener les tractations pour la formation du gouvernement.

Hier soir, M. Bossi a contre-attaqué encore plus fort en direction de M. Berlusconi, dont le mouvement Forza Italia créé il y a deux mois, et qui a obtenu à la proportionnelle 21% des voix contre 8,4% à la Ligue.

«Un parti qui n'existe pas, a gagné les élections grâce aux manipulations de la télévision, créant une situation kafkaïenne. Il faut que les citoyens se rendent compte que dans une phase de ce genre, seule la Ligue peut garantir la démocratie», a affirmé le dirigeant de la Ligue.

Le chef de la Ligue a reproposé l'idée de former un gouvernement constitutionnel (d'union nationale) qui ait pour base «le fédéralisme». Les Italiens «ont combattu le fascisme avec la résistance et il se sont dotés d'une constitution différente. Mainte-

nant grâce à nous, la partitocratie a été rejetée et il faut une nouvelle constitution qui sanctionne ce message», a expliqué M. Bossi.

Ces déclarations semblent incompatibles avec la présence au sein de la majorité d'Alliance nationale (13% des voix) créée par le Mouvement social italien (MSI, néofasciste) un peu avant les élections.

Le porte-parole du MSI, Francesco Storace, qui a qualifié Umberto Bossi d'«irresponsable», a estimé lundi soir que celui-ci «aurait pu s'apercevoir avant que M. Berlusconi constituait un danger pour la démocratie». «Les électeurs ont choisi les alliances voulues par Berlusconi», a-t-il ajouté.

La réunion prévue mercredi à Milan, si elle est maintenue, entre M. Berlusconi et la Ligue du nord s'annonce donc très difficile d'autant que Umberto Bossi avait fait savoir, avant même ces attaques croisées, qu'il n'y participerait pas. Le chef de la Ligue avait en effet indiqué qu'il irait à Rome pour y rencontrer les autres forces politiques.

ÉGYPTE

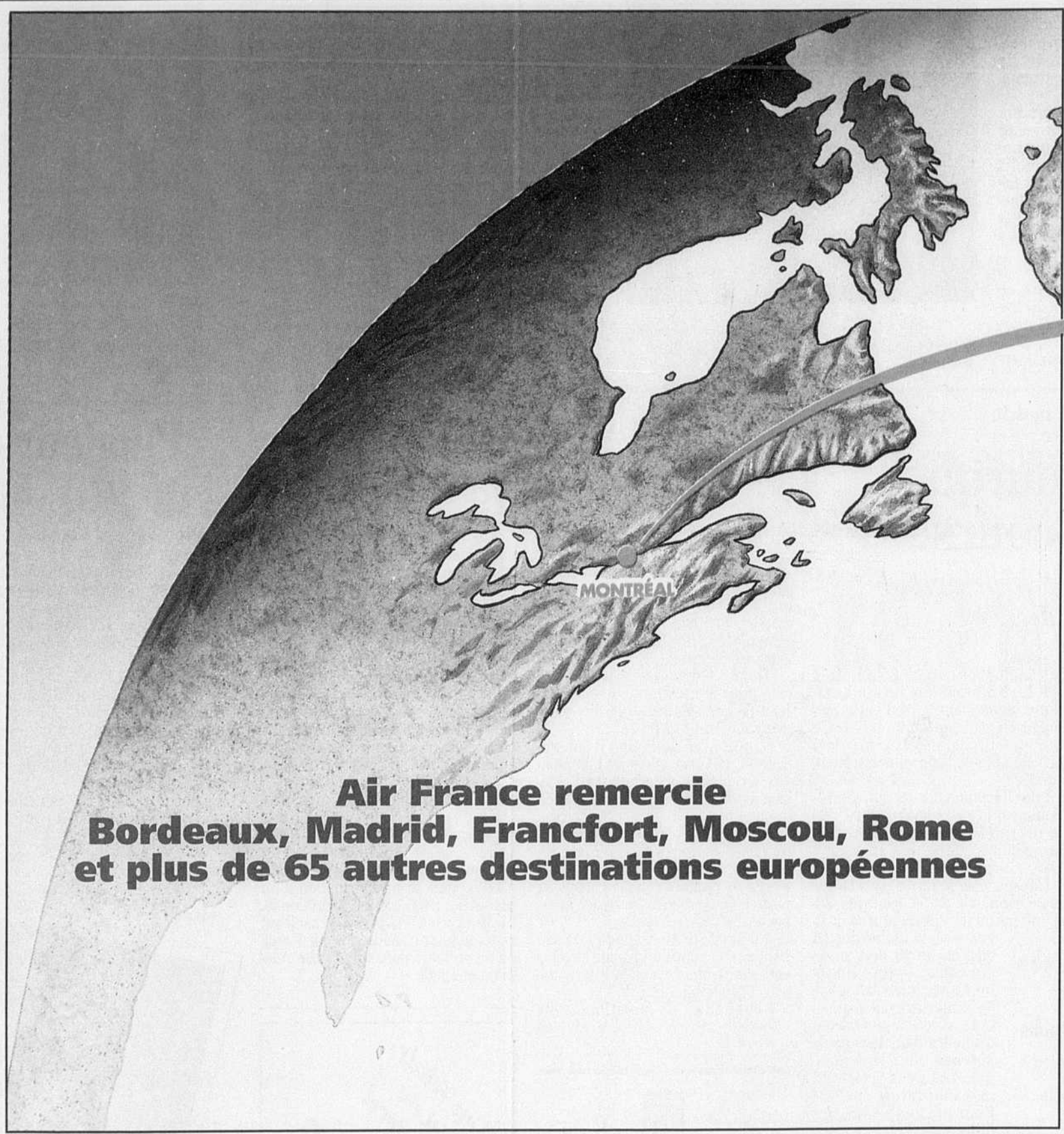
Quatre
islamistes
abattus

Le Caire (AFP) — Quatre islamistes ont été tués hier en Égypte, trois à Assiout (360 km au sud du Caire) et un au Caire, abattu par une unité de la force de lutte anti-terroriste, a-t-on appris de sources policières.

C'est la première fois qu'il est fait mention de cette force, constituée d'unités spéciales et créée, selon des sources des services de sécurité, par le ministre de l'Intérieur le général Hassan al-Alfi, après sa nomination, il y a un an.

L'incident du Caire s'est produit vers midi (10H00 GMT) dans le quartier de Mounib, dans la banlieue sud, à l'entrée de la route principale menant vers la Haute-Égypte. Des policiers embusqués ont tenté d'arrêter deux intégristes qui circulaient en voiture. Selon la version officielle, un échange de tirs a suivi au cours duquel l'un des deux militants a été tué sur le coup, et l'autre a été arrêté.

À Assiout, trois militants de l'organisation clandestine armée «Jamaa Islamia» ont été tués. Selon la version officielle, les habitants de l'îlot de Maabda, proche de la ville de Manfalout (30 km au nord d'Assiout), ont poursuivi trois intégristes armés pour les capturer. Ils ont tiré sur eux, tuant l'un d'eux avant d'arrêter les deux autres.



**Air France remercie
Bordeaux, Madrid, Francfort, Moscou, Rome
et plus de 65 autres destinations européennes**

Inspection nucléaire

La Corée du Nord rejette l'appel de l'ONU

La porte reste cependant ouverte au dialogue

Tokyo (AFP) — La Corée du Nord a rejeté hier l'appel du Conseil de sécurité de l'ONU à l'ouverture de ses sites nucléaires aux inspections internationales, mais les diplomates estiment que ce n'est peut-être pas le dernier mot de ce pays isolé du monde.

«Par nature, notre 'question nucléaire' n'est pas un sujet qui puisse être discuté au Conseil de sécurité», a déclaré un porte-parole du ministère des Affaires étrangères de la Corée du Nord, cité par l'agence officielle KCNA reçue à Tokyo, ajoutant que la dernière inspection conduite en mars par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) était «suffisante».

L'AIEA avait indiqué ne pas avoir pu inspecter un laboratoire nord-coréen et avait transmis le dossier au Conseil de sécurité, qui a appelé jeudi dernier Pyongyang, dans une déclaration non contraignante, à accepter des inspections complètes pour éviter des sanctions économiques.

Cet appel est «une demande déraisonnable», le Conseil de sécurité adoptant «deux poids deux mesures» à l'égard des petits et grands pays et jouant «le jeu des États-Unis en exécutant leur politique hostile qui consiste à étouffer (la Corée du Nord)», a dit le porte-parole nord-coréen.

Pour plusieurs diplomates, ce rejet était attendu et ne constitue guère une surprise. Il ne signifie pas pour autant, selon eux, que la porte soit définitivement fermée, la situation pouvant encore évoluer.

«Nous ne devrions pas parler d'impasse. Il existe toujours la possibilité d'un changement, du côté de la Corée du Nord, de celui

des États-Unis ou de celui des Nations unies», a dit un diplomate familier du dossier.

Pour un autre diplomate, la vraie réponse de Pyongyang pourrait venir dans dix jours seulement ou plus tard même. La Corée du Nord, a-t-il expliqué, espère pouvoir renouer un contact informel avec les États-Unis, Washington ayant décidé de suspendre le dialogue à haut niveau instauré l'été dernier du fait de l'échec de la mission de l'AIEA.

Les prochaines semaines verront de toute façon la poursuite d'un ballet diplomatique autour de la Corée du Nord, la tonalité générale restant plutôt au dialogue qu'à la confrontation en dépit de l'escalade verbale et malgré des informations faisant état de la volonté de Pyongyang de renforcer ses capacités de production de plutonium.

Le secrétaire américain à la Défense, M. William Perry, doit se rendre à Séoul et à Tokyo à la mi-avril.

Une délégation chinoise doit se rendre à Pyongyang la semaine prochaine pour appeler à un règlement négocié, a rapporté hier l'agence sud-coréenne Yonhap, citant des sources gouvernementales à Séoul.

La déclaration du Conseil de sécurité était

une formule intermédiaire entre les souhaits des pays partisans de la fermeté et de ceux préférant le dialogue aux sanctions.

Le chef de la diplomatie sud-coréenne, Han Sung-joo, et le premier ministre japonais, Morihiro Hosokawa, sont convenus hier à Tokyo de la nécessité de régler cette question par le dialogue, soulignant que Pékin devait jouer un rôle plus important pour convaincre la Corée du Nord de renoncer à posséder des armes nucléaires.

Le ministre sud-coréen, qui s'était rendu avant le Japon en Chine et aux États-Unis, a précisé qu'il irait également en Russie.

M. Perry a affirmé dimanche que Washington prendrait des mesures pour empêcher la Corée du Nord de se doter d'un arsenal nucléaire, même au risque de conduire ce pays à prendre l'initiative d'une guerre. Mais il a souligné que les États-Unis n'étaient pas «au bord de la guerre» avec Pyongyang.

Le Washington Post a affirmé samedi que la Corée du Nord avait presque doublé sa capacité de production de plutonium et était déterminée à créer un grand arsenal nucléaire malgré les mises en garde occidentales.



Kim Il Sung, qui dirige la Corée du Nord depuis 1948.

Le blocus grec
ne fait pas
céder la
Macédoine

Skopje (AFP) — Le blocus économique imposé en février par la Grèce à la Macédoine va provoquer des millions de dollars de perte pour cette petite république enclavée dans les Balkans mais ne semble pas devoir faire céder Skopje face aux exigences d'Athènes.

Le gouvernement grec a décidé le 16 février de bloquer les importations et exportations de la Macédoine à partir du port de Salonique (nord de la Grèce), principal accès à la mer pour cette ancienne république yougoslave.

Athènes refuse de voir la Macédoine porter ce nom, considéré comme patrimoine exclusif de la Grèce, et exige le retrait des «symboles grecs» du drapeau macédonien, la suppression d'articles de la Constitution macédonienne jugés «irréductibles» et l'arrêt de la «propagande hostile» envers la Grèce.

Les autorités macédoniennes ont de leur côté affirmé à plusieurs reprises qu'il était hors de question de céder au «chantage grec».

La Macédoine fait preuve d'une résolution d'autant plus grande qu'elle jouit du soutien appuyé de l'Union européenne et des États-Unis qui ont demandé à Athènes de lever son blocus économique.

Le blocus a principalement touché l'industrie et les transports. Les chemins de fer macédoniens perdent huit millions de dollars par mois depuis le début du blocus, selon des chiffres officiels, et le transport est totalement perturbé.

Autre grande victime du blocus grec, l'industrie métallurgique, qui dépendait de Salonique entre 60 et 80% pour ses exportations et pour plus de 50% pour ses importations, selon la Chambre de Commerce de Macédoine.

«Les effets du blocus sont catastrophiques: 15% de chômeurs en plus et les salaires payés avec deux mois de retard», résume un haut diplomate occidental à Skopje, en soulignant les charges financières supplémentaires que représente le détour désormais obligatoire par la Bulgarie.

Le coup est dur pour la Macédoine qui, selon des estimations officielles, a déjà perdu trois milliards de dollars en raison de l'embargo de l'ONU sur la Yougoslavie, jusqu'alors son principal marché et la voie de transit majeure de son commerce extérieur.

Dans les magasins de Skopje, cependant, aucune pénurie, le blocus ayant apparemment eu pour principal effet de voir des produits turcs remplacer les produits grecs de consommation courante jusqu'alors très présents.

• LE MONDE •

AFGHANISTAN

Des combats font rage en province

Kaboul (AFP) — De nouveaux combats ont éclaté en province et des tirs de roquettes ont été échangés entre factions rivales dans la nuit de dimanche à hier à Kaboul, où une mission spéciale des Nations unies évalue les chances d'un éventuel processus de paix.

La délégation des Nations unies a rencontré hier Ahmed Shah Massoud, l'ex-ministre de la Défense, après avoir rencontré la veille son ennemi juré, le premier ministre Gulbuddin Hekmatyar, sans parvenir à rapprocher sensiblement les positions des deux adversaires.

Le chef de la délégation, M. Mahmoud Mestiri, ancien ministre tunisien des Affaires étrangères, souffrant, n'a pas participé aux entretiens avec M. Massoud. Ces derniers ont porté principalement, selon un proche de Massoud, sur l'«arrière plan» historique de ce conflit entre factions qui a fait plus de 10 000 morts depuis la chute du régime communiste en avril 1992.

La mission de l'ONU, mandatée par l'Assemblée générale des Nations unies pour évaluer quel rôle peut jouer l'Organisation internationale dans un processus de paix, a bénéficié depuis son arrivée samedi d'un cessez-le-feu temporaire dans la capitale.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

L'évacuation de Prijedor suspendue

Les Serbes de Krajina entament le retrait des armes lourdes

Sarajevo (AFP) — L'opération d'évacuation des Musulmans de Prijedor (ouest de la Bosnie) prévue pour aujourd'hui a été suspendue sine die en raison de désaccords avec les Serbes bosniaques sur le nombre de personnes à évacuer, a annoncé Andreas Kuhn, délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

M. Kuhn a fait cette annonce à la presse à Sarajevo, après un entretien avec le leader des Serbes bosniaques, Radovan Karadzic, dans son fief de Pale, près de la capitale bosniaque.

«M. Karadzic», a déclaré le délégué du CICR, «a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'évacuer des milliers de personnes, la situation s'étant nettement améliorée après la prise de mesures de protection des minorités» concernées par l'opération. «Nous ne pouvons accepter des limites», a dit M. Kuhn, ajoutant qu'il appartenait au CICR à Genève de décider s'il reprendrait ses négociations avec la partie serbe où s'il prendrait d'autres mesures.

L'évacuation devait porter sur environ 6000 Musulmans et Croates de la région de Prijedor qui se sentent menacés après l'assassinat la semaine dernière à Prijedor de 17 Musulmans et de trois Croates.

M. Kuhn a évoqué une solution de rechan-

ge qui consisterait à déployer une force internationale de protection dans l'ouest de la Bosnie sous contrôle serbe, où une campagne de nettoyage ethnique est menée depuis le début de la guerre. «Il n'appartient pas au CICR de prendre une telle décision», a noté M. Kuhn.

Par ailleurs, les forces armées des sécessionnistes serbes de Croatie ont entamé hier matin leur retrait de la ligne de confrontation avec les Croates en Krajina, où le cessez-le-feu est entré en vigueur hier respecté.

Aux termes de l'accord signé le 30 mars dernier à Zagreb, les Croates et les Serbes sécessionnistes doivent retirer leurs mortiers et leurs canons anti-aériens à 10 km des lignes de séparation, l'artillerie lourde et les chars, à 20 km, au plus tard ce matin.

Neuf chars T-54 et six chars T-34 ont été d'ores et déjà entreposés par les forces serbes à Benkovac en deux endroits différents, a indiqué à l'AFP le capitaine Stéphane Tardif, du bataillon canadien de la Force de protection de l'ONU stationnée en Krajina.

Dès 10H00 GMT, l'envoyé spécial de l'AFP a observé sur la route entre Benkovac (sud de la Krajina) et Knin, des colonnes de chars T-54, de canons de 130 mm et de mortiers légers tractés par des camions militaires chargés de munitions, en train de s'éloigner du

front dans les nuages de fumée noire sortant de leurs tuyaux d'échappement.

Assis sur le blindage à côté de leur drapeau bleu-blanc-rouge, les jeunes soldats serbes, arborant de larges sourires, levaient les trois doigts en signe de victoire. En passant par la ville de Kistanje et par les villages environnants, les militaires étaient salués par les habitants sortis massivement dans les rues, alors que les conducteurs actionnaient leurs klaxons sans interruption.

Les déplacements des chars et de l'artillerie étaient surveillés par la Force de Protection des Nations unies qui avait établi plusieurs points de contrôle. A un de ces points, en banlieue de Benkovac, vers 11H00 GMT, les militaires canadiens avaient notamment comptabilisé le passage de 10 chars T-55, 8 chars T-34, 8 canons de 105 mm, 9 canons de 152 mm.

Au moment du passage d'une colonne de plusieurs T-55 — passablement rouillés et ornés de croix serbes et d'inscriptions diverses, telle «Serbia tank force» écrite en alphabet cyrillique —, le check-point a reçu la visite du commandant de la 92e brigade serbe de Benkovac, le lieutenant-colonel Uzelac, et du commandant de la compagnie canadienne de la FORPRONU stationnée dans cette ville, le major André Lefebvre.

Le processus de démocratisation est menacé au Guatemala

Guatemala (AFP) — L'assassinat ce week-end du président de la Cour Constitutionnelle du Guatemala met à l'épreuve le gouvernement du président Ramiro de Leon Carpio qui quelques jours plus tôt venait de signer deux premiers accords avec la guérilla censés déboucher sur la paix avant la fin de l'année et faire respecter les droits de l'homme.

Des inconnus ont tiré dans la nuit de vendredi à samedi à Guatemala sur M. Eduardo Epanimondas Gonzalez, magistrat sans affiliation politique, décédé peu après son transport à l'hôpital.

L'attentat, qui n'a pas été revendiqué, semble avoir été exécuté par des tueurs professionnels et a semé la consternation au Guatemala.

Cinq hommes armés, circulant à bord d'un véhicule sans plaque d'immatriculation, avaient pris en filature la voiture de M. Gonzalez et ouvert le feu contre lui en plein centre de la capitale, selon son épouse qui était à son côté au moment du crime. Mme Gonzalez est sortie indemne de l'attentat de même que leur fils âgé de 8 ans.

Le président de Leon a immédiatement promis une enquête exhaustive et a estimé dans un communiqué qu'il s'agissait d'un attentat politique «contre le processus de démocratisation que recherchent avec insistance les Guatémaltèques».

L'Eglise catholique par un communiqué de l'archevêché a condamné cet assassinat qui montre une fois encore «le mépris total pour la vie humaine» au Guatemala.

Pour sa part, le Procureur (médiateur) des droits de l'homme, M. Jorge Garcia, a estimé que la mort du haut magistrat s'inscrivait dans le cadre d'une «conspiration contre les institutions et les personnes qui luttent pour la démocratie».

Cet attentat, quels que soient les mobiles de ses auteurs, vient contrecarrer les espoirs suscités la semaine dernière par les avancées dans les négociations entre le gouvernement et la guérilla de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) pour mettre fin à la plus ancienne guerre civile d'Amérique centrale qui en 34 ans a fait au moins 100 000 morts.

Le 29 mars à Mexico, les deux parties avaient signé deux accords préliminaires sur les droits de l'homme, jusqu'à présent obstacle principal des pourparlers entamés en 1991, et un calendrier de négociations en 11 points pour aboutir à la paix avant la fin de cette année.

De nombreux secteurs, et notamment au sein de l'armée, restent opposés à une solution négociée avec l'URNG qui devrait se traduire par des réformes de fond de la société guatémaltèque.

L'accord, obtenu sous les auspices des Nations unies, prévoit l'installation «immédiate» d'une mission internationale qui aura «toutes facultés pour recevoir, examiner et donner le suivi approprié à tout dénonciation concernant les droits de l'homme».

L'assassinat de M. Gonzalez devrait, selon des sources diplomatiques, accélérer la mise en place de cette commission qui se fera à la demande du secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros Ghali.

La marge de manoeuvre de M. de Leon, nommé à la tête de l'Etat en juin dernier après l'échec d'un coup d'Etat civil, demeure étroite car, isolé sur la scène politique, il est toujours en conflit avec l'Assemblée législative dont il dénonce la corruption.

L'armée israélienne évacue Gaza

Jérusalem (AFP) — L'armée israélienne va évacuer aujourd'hui son quartier général de la ville de Gaza, donnant ainsi un coup d'accélérateur à son redéploiement dans la bande de Gaza avant l'entrée en vigueur de l'autonomie.

Selon le porte-parole de l'armée, le quartier général sera transféré vers le secteur de Gush Katif, où se trouvent la majorité des implantations juives de la bande de Gaza occupée.

«Mardi sera le grand jour pour l'armée, car elle évacuera le quartier général de Gaza», a affirmé solennellement le radio militaire.

Des centres de commandement mobiles vont être mis en place dans les prochains jours jusqu'à ce que le retrait soit achevé, conformément à l'accord de principe sur l'autonomie signé en septembre entre Israël et l'OPLP, a indiqué l'armée.

Le quartier général, qui se trouvait en plein coeur de la ville de Gaza, va être relocalisé dans le camp militaire de Nuria, qui domine d'un côté la ville palestinienne de Khan Younés, au centre de la bande de Gaza, et de l'autre les colonies de Gush Katif.

L'évacuation doit se poursuivre jusqu'après la signature de l'accord sur les modalités de l'autonomie dans la bande de Gaza et à Jéricho, en cours de négociation au Caire entre Israël et l'OPLP.

L'armée va être redéployée dans trois secteurs: au nord, au centre et au sud de la bande de Gaza, d'où elle assurera la sécurité des 4000 colons juifs qui doivent rester dans les 19 implantations de ce territoire durant les cinq ans d'autonomie transitoire.

«L'évacuation se fait à un rythme incroyable», a affirmé à la radio militaire Mordehai, un chauffeur de camion qui transporte tout au long de la journée du matériel et de l'équipement.

«Nous n'avons pas le choix: il faut rendre toute cette bande. Nous haïssons ce lieu», a-t-il ajouté.

La soldate Shelly partage son avis: «Pour moi c'est déjà fait, c'est comme si j'étais déjà partie, on se sent plus léger, c'est plus facile de se promener dans la bande de Gaza, il y a une atmosphère de camp de vacances pour les soldats».

En revanche, une autre soldate, Sarit, qui est depuis cinq mois à Gaza, a un pincement au coeur: «Ça fait mal, je suis émue, j'ai eu du bon temps ici, mais que peut-on faire?»

Hier, l'armée a évacué du matériel de Rafah, au sud de la bande de Gaza, jusqu'à Beit Hanoun au nord.

Des affrontements ont éclaté dans le camp de réfugiés de Deir el-Balah, tandis que des soldats commencent à démanteler du matériel du bâtiment de l'administration militaire.

...d'être des banlieues de Paris.

De Paris, Air France rayonne sur toutes les grandes villes d'Europe et du monde. Tous les jours, à partir de Charles-de-Gaulle 2, Air France vous offre plus de 70 destinations européennes. Avec notre réseau de correspondances rapides à CDG2, il vous est même possible d'atteindre la plupart de ces destinations avant midi. Pour votre prochaine envolée, appelez votre agent de voyages ou composez le 1 800 66-PARIS.

AIR FRANCE

Accord de cessez-le-feu en Géorgie

L'ONU et la Russie relancent un espoir de règlement du conflit abkhaze

Une trêve signée en présence de Boutros Boutros-Ghali

Moscou (AFP) — Géorgiens et Abkhazes ont signé un nouvel accord de cessez-le-feu sous l'égide de l'ONU et de la Russie qui prévoit un règlement politique définitif du conflit et laisse espérer un cessez-le-feu effectif dans la république séparatiste géorgienne d'Abkhazie.

L'accord signé hier à Moscou en présence du secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali et du ministre russe des Affaires étrangères Andreï Kozyrev, prévoit le retour des 250 000 réfugiés géorgiens chassés d'Abkhazie (nord-ouest) par 13 mois de conflit qui avaient fait plusieurs milliers de morts jusqu'en septembre 1993, et comprend une déclaration jetant les bases d'un règlement politique.

Géorgiens et Abkhazes ont également demandé l'envoi en Abkhazie «de forces de maintien de la paix de l'ONU avec la participation d'un contingent russe».

M. Boutros-Ghali avait rappelé hier qu'«une étroite coopération» était possible entre l'ONU et la Russie dans les conflits d'ex-URSS, en retenant toutefois le droit aux troupes russes d'être placées sous le mandat de l'ONU.

«C'est le maximum que nous puissions faire à ce jour, et le minimum qui était nécessaire pour obtenir l'arrivée de troupes des Nations Unies en Abkhazie», a déclaré le chef de l'Etat géorgien Edouard Chevardnadze, dans son intervention radiophonique hebdomadaire à Tbilissi.

La Géorgie réclamait à cor et à cri depuis des

mois l'envoi de forces de paix dans la région séparatiste, si possible avec le statut de Casques bleus, en s'appuyant sur un accord préliminaire passé avec les Abkhazes pendant les pourparlers menés pendant quatre mois à Genève sous l'égide de l'ONU.

La Russie, de son côté, après avoir pris position en faveur des Abkhazes au plus fort du conflit, avait indiqué être prête à envoyer des troupes en Abkhazie lors du rapprochement russo-géorgien scellé entre M. Chevardnadze et le président Boris Eltsine le 3 février à Tbilissi.

Il est trop tôt pour dire si avec l'accord de Moscou, le président du parlement séparatiste Vladislav Ardzinba, et, avec lui, tous les responsables abkhazes, ont plié sur l'essentiel: «la reconnaissance de la souveraineté abkhaze par la communauté internationale».

Mais la rencontre de Moscou, à laquelle ont également participé des représentants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), représente désormais un espoir important vers la fin définitive du conflit: déjà, un cessez-le-feu semble possible dans l'immédiat, alors que des combats sporadiques la semaine dernière dans la vallée de Kodorts (ouest de l'Abkhazie) n'ont pas débouché sur un nouvel affrontement généralisé.

L'accord prévoit une autonomie très large de l'Abkhazie (au sein de la Géorgie), nouveau point de départ à de futures négociations politiques sur la «souveraineté abkhaze» qui doi-

vent reprendre le 19 avril à Genève, sous l'égide de l'ONU.

L'accord prévoit également une constitution, une législation, un hymne et un drapeau abkhazes, selon ITAR-TASS.

Les Géorgiens devront en outre annuler la décision, prise début mars par le parlement de Tbilissi, de dissoudre le parlement abkhaze, ce qui avait provoqué un blocage total du règlement de paix, estiment les observateurs. Le parlement abkhaze devait ratifier l'accord de Moscou aujourd'hui.

Les Abkhazes ont également obtenu que les Géorgiens qui avaient pris part aux combats, dont le nombre a été évalué à quelque 2% des 250 000 réfugiés, soient interdits de retour en Abkhazie, une condition répétée à maintes reprises par les séparatistes.

Signe que le règlement définitif de la question abkhaze reste toutefois en suspens, le responsable des opérations du Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), M. Taslimur Rahman, a indiqué que le retour des réfugiés prendrait «bien plus que quelques mois» et que leur réintégration dans la république dépendrait «de la signature d'un accord politique».

Les Abkhazes, ethniquement proches des Tcherkesses et des Kabardes du sud de la Russie, étaient largement minoritaires (80 000) avant le départ des Géorgiens d'Abkhazie, «la Colchide» antique coincée entre la Mer Noire et la grande chaîne du Caucase, et longtemps prise des Russes pour son climat privilégié.

Pékin durcit sa position sur les droits de l'homme

Pékin (Reuters) — En condamnant un journaliste travaillant pour un quotidien de Hong Kong à 12 ans de prison et en justifiant l'arrestation du plus célèbre de ses dissidents, la Chine a clairement manifesté son intention de ne pas céder aux pressions extérieures en matière de droits de l'homme.

Le ministère des Affaires étrangères a déclaré hier que la police avait légalement le droit d'interroger Wei Jingsheng, le plus célèbre des opposants au régime communiste, car il n'avait pas respecté les règles établies à sa sortie de prison l'an dernier.

Mais le porte-parole du ministère n'a pas répondu à une question sur l'endroit où il se trouvait actuellement, laissant planer un épais mystère sur l'interpellation vendredi du père du printemps de Pékin.

«Selon les informations disponibles auprès des divers départements compétents, Wei Jingsheng a violé la réglementation alors qu'il se trouvait en liberté sur parole et qu'il était privé de ses droits politiques», a simplement dit le porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

«Légalement le Bureau de la sécurité publique est en droit de l'interroger», a-t-il précisé.

LES ACTUALITÉS

Assassinat de Colosio

La thèse du complot retenue

Mexico (AFP) — Le sous-procureur spécial chargé de l'enquête sur l'assassinat de Luis Donaldo Colosio a confirmé hier la thèse d'un complot et indiqué qu'un total de quatre personnes étaient incarcérées et deux autres recherchées.

Selon un communiqué du sous-procureur, M. Miguel Montes, l'enquête «a conduit sans équivoque à l'idée d'un accord mutuel et préalable pour la réalisation du crime».

Plusieurs personnes ont développé une action concertée dans le but de tuer Luis Donaldo Colosio», ajoute le communiqué.

Luis Donaldo Colosio, ex-candidat du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) à l'élection présidentielle du 21 août prochain, a été assassiné de deux balles de pistolet P 38 le 23 mars dernier à Tijuana.

Outre Mario Aburto, arrêté et incarcéré au moment de l'assassinat et exécuté matériel, selon le communiqué, les personnes détenues sont les suivantes:

Tranquilino Sanchez Venegas, qui, selon le communiqué «a gêné l'action du général Domiro Garcia Reyes et a facilité l'accès de Mario Aburto à proximité de Colosio». Le général Garcia Reyes est membre de l'état-major présidentiel et était chargé de la sécurité. Il se trouvait derrière l'ex-candidat.

Vicente Mayoral Valenzuela, qui a «ouvert le chemin vers la victime à une autre personne qui s'est couchée en travers devant les pieds de Colosio pour lui couper la route et faciliter la tâche de Mario Aburto. Selon le communiqué, cette personne a été physiquement repérée mais n'a pas été identifiée ni appréhendée.

Une autre personne non identifiée mais également repérée sur photos est recherchée, qui s'est chargée, selon le communiqué de bloquer le passage du candidat sur le côté gauche (l'assassin se trouvait en arrière, légèrement sur la droite).

Rodolfo Mayoral Esquer, fils de Vicente Mayoral. Selon le communiqué, il était chargé de gérer l'action du colonel Federico Antonio Reynaldos del Pozo, membre de l'état-major présidentiel chargé de la sécurité.

Rodolfo Rivapalacio: son rôle a été de recruter Tranquilino Sanchez, Vicente Mayoral et Rodolfo Mayoral. Le communiqué n'utilise à aucun moment le mot de complot ou de conspiration. Il n'indique pas les fonctions des personnes incarcérées, dont Sanchez et Mayoral, qui sont d'anciens membres de la police judiciaire de l'État de Basse-Californie, selon la presse. Rivapalacio, membre du PRI local, était pour sa part chargé localement de l'organisation de la sécurité lors du meeting au cours duquel Luis Donaldo Colosio a été tué.

Enfin, le communiqué ajoute que ses conclusions se fondent essentiellement sur un film vidéo et sur des photos analysées «par des experts» et «renforcées par des témoignages». Le film vidéo montre clairement un homme vêtu d'un blouson de toile noir et d'une casquette de baseball, qui se tient à côté de Mario Aburto au moment où il tire et tend le bras, comme pour lui ouvrir le passage. Cet homme, Tranquilino Sanchez Venegas, dans un premier temps libéré, a finalement été incarcéré, et transféré à la prison de haute sécurité d'Almoyola, où est incarcéré Mario Aburto, mais a fait appel.

La saga des Malaroi pourrait se terminer en Roumanie

KATIA GAGNON PRESSE CANADIENNE

Québec — Le député du Bloc québécois, Jean-Paul Marchand, a demandé hier à Ottawa d'octroyer un séjour supplémentaire d'un mois en sol canadien à la famille Malaroi afin d'éviter que les quatre Roumains, réfugiés au Canada depuis trois ans, ne soient déportés vers leur pays d'origine.

Vendredi matin, la famille Malaroi a été refoulée à la frontière des États-Unis, où ils se rendaient afin de formuler une demande de résidence permanente au Canada.

Ils devaient y passer quelques semaines, le temps que les autorités canadiennes traitent leur demande. «Une simple formalité», selon le député Marchand.

Les Malaroi, qui possédaient pourtant un visa américain en bonne et due forme, ont cependant été incapables de fournir aux douaniers américains l'adresse permanente que ceux-ci réclamaient pour les laisser entrer en territoire américain. Les autorités canadiennes, de leur côté, avaient exigé que la famille roumaine quitte le sol canadien avant le 5 avril: les Malaroi seraient donc tenus aujourd'hui de reprendre l'avion pour la Roumanie.

«Le dossier des Malaroi est à toute fin pratique complété au fédéral. L'obtention du certificat est une formalité. Le ministère fédéral de l'Immigration et

le consul des États-Unis à Québec ont garanti aux autorités américaines que les Malaroi allaient être réadmis au Canada. Qu'est-ce qui a bloqué?», se demandait M. Marchand. «Nous demandons trente jours pour trouver une terre d'asile d'où ils pourraient formuler une demande de résidence.»

Le député bloquiste a menacé de divulguer des «preuves» de la mauvaise volonté de certains fonctionnaires dans ce dossier si le délai supplémentaire d'un mois n'était pas accordé aux Malaroi. «Nous soupçonnons le gouvernement fédéral d'avoir réservé des billets d'avion pour la Roumanie dès le 1er avril — donc avant que les Malaroi ne se présentent à la frontière américaine —», a déclaré M. Marchand.

«Certains fonctionnaires de l'Immigration ont peur, à cause des pressions de l'opinion publique et des médias dans ce dossier, de perdre une partie de leur pouvoir décisionnel, a soutenu le député bloquiste. Si rien n'est fait pour les Malaroi, je divulguerai à la presse toute les informations que je possède».

Cracun Malaroi et son épouse, Marianna Pascu, visiblement épuisés, ont fait une brève apparition devant les journalistes rassemblés au bureau de comté de M. Mar-

chand. «Après deux mois de démarches, nous sommes épuisés.

«Si rien n'est fait, je divulguerai à la presse toutes les informations que je possède», dit leur avocat

L'espoir est revenu lorsque nous avons obtenu le visa des autorités américaines, mais vendredi, tout s'est écroulé», a expliqué M. Malaroi. Mme Malaroi, qui est gravement malade, n'a pu retenir ses larmes.

Les Malaroi sont arrivés au Canada il y a trois ans. Fichés par la puissante Securitate roumaine, molestés par les policiers, ils avaient perdu leur emploi dans leur pays d'origine. L'invitation d'un ami canadien leur est apparue comme un cadeau du ciel: depuis, ils se sont établis à Vanier, en banlieue de Québec, ont trouvé un emploi et ont formulé une demande de résidence permanente.

Les Malaroi vivent maintenant sous la menace constante d'être expulsés en Roumanie, où le code pénal interdit d'héberger un visiteur étranger — même d'origine roumaine — sous peine d'écopier de quatre ans de prison.

Selon les chiffres du Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU, l'immigration en provenance de Roumanie a doublé depuis 1990: le taux de demandeurs d'asile du pays est le deuxième plus élevé d'Europe, juste derrière l'ex-Yougoslavie.



Pierre Trudeau.

Trudeau, avocat influent

Toronto (PC) — Pierre Elliott Trudeau et l'ex-premier ministre albertain Peter Lougheed figurent parmi les 20 avocats les plus influents du Canada, affirme le magazine du Barreau canadien dans sa livraison d'avril.

Jerry Levitan, auteur de l'article, affirme que ces vingt géants du droit canadien ont été élus «à cause de leurs talents pour dominer et contrôler ainsi que pour faire régner leur autorité sur les autres».

Parmi les autres avocats figurant sur cette liste, on note: Ovide Mercredi, chef de l'Assemblée des Premières Nations; le criminaliste Edward Greenspan de Toronto; Garth Drabinsky, ex-ministre des PME et du Tourisme lors du dernier mandat de M. Trudeau et actuel président de la firme Fraser Beatty; le spécialiste des spectacles Michael Levine; et Robert Pritchard, président de l'Université de Toronto.

Trois femmes figurent également sur cette liste: Maureen Maloney, sous-ministre de la Justice de Colombie-Britannique; Katharine Braid, qui a participé aux négociations sur la fusion du Canadien Pacifique et du Canadien National; et Lynn Smith, doyenne de la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique.

Les sages-femmes surprises par tous les «petits gestes» de Lucienne Robillard

Québec (PC) — La décision prise jeudi par la ministre de la Santé, Lucienne Robillard, d'autoriser les accouchements à la Maison des naissances de Gatineau a grandement surpris les clientes et les sages-femmes qui s'étonnent de cette «soudaine multiplication» des étapes d'autorisation du projet.

«La maison des naissances est attendue depuis une dizaine d'années dans la région. Le suivi de grossesse est commencé avec trente clientes: nous croyions que tout était réglé depuis longtemps. Quand on est du côté de la clientèle, on est toujours surpris de voir ces étapes qui se multiplient», a déclaré hier Charlotte Landry, sage-femme à

la maison des naissances, au cours d'un entretien téléphonique. «On s'aperçoit bien que c'est de la politique», a-t-elle ajouté.

Et les sages-femmes n'en sont pas au bout de leurs peines: à la suite d'un «examen approfondi», la ministre n'a en effet officiellement sanctionné la tenue d'accouchements à la maison que jusqu'au 15 mai prochain.

À cette date, le sous-ministre responsable du dossier des sages-femmes, qui a le mandat de «trouver les moyens de s'assurer que les médecins québécois collaborent à la pratique des sages-femmes» devrait en principe lui faire un rapport sur la question. Rappelons que devant le refus des méde-

cins québécois de participer au projet, la Maison des naissances avait dû aller recruter un obstétricien en Ontario. La ministre «a pris connaissance» du protocole d'entente signé avec le médecin, qui a droit de pratique au Québec, et a donné son accord au projet.

Depuis son ouverture, en décembre dernier, la maison a suivi une trentaine de grossesses.

Au total, on prévoit suivre 60 femmes dès la première année d'opération, pour atteindre une «vitesse de croisière» de 250 clientes par années. «La clientèle a augmenté lentement mais sûrement depuis décembre», souligne Charlotte Landry.

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

INDEXX REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES. 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL. 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL. 300 • 399 MARCHANDISES. 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI. 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES. 600 • 699 VÉHICULES.

LES ANNONCES CLASSÉES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00. Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain. Téléphone: 985-3344. Télécopieur: 985-3340.

301 OEUVRES D'ART. 318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC. 501 OCCASIONS D'AFFAIRES. 530 COURS. 560 ENTRETIEN, RÉNOVATION. 575 DÉMÉNAGEMENT. 695 AUTOMOBILES.

DÉCÈS. SOEUR SÉNÉCAL, CLAIRE C.N.D. à Montréal, le premier avril 1994, à l'âge de 69 ans, sept mois, est décédée Soeur Claire Sénécal, S.S. Albert-de-Trèves. Elle laisse dans le deuil outre sa famille religieuse: Les membres de sa famille: Mariette (Adélaïde Bussières), décédée, Adrien, décédé, (Réjane Dubois), décédée, Florianne (Stanislas Saint-Pierre, décédée), Léopold, décédé, (Thérèse Dubois), Marthe (Olivier Dubois, décédé), Irène (Charles-Émile Camière), Rodolphe, C.S.V., décédé, Rolande, S.N. J.M., décédée, André, décédé, (Claire Du-lude), Guy (Nicole) Jean (Denise) ainsi que plusieurs neveux et nièces.

LA MÉTÉO. Prévision à long terme pour Montréal. Aujourd'hui, Ce Soir, Mercredi, Jeudi, Vendredi. Situation générale: Venue des Grands Lacs, une perturbation causera des précipitations sur l'ensemble du Québec. Ils seront sous forme de neige sur les secteurs les plus au nord s'étendant de l'Abitibi vers le Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.

MOTS CROISÉS. Horizontalement: 1. Pruche. — Mettre le tain à une glace. 2. Provenir. — Gouffre. 3. Qui est hostile aux étrangers. — Éminence. 4. Empreinte. — D'une expression signifiant «se tromper». 5. Dette. — Couvrir de terre. 6. Qui prépare. 7. Déchiffré. — Or. — Qui a pris un goût âcre. 8. Arbre. — Celtium. — Aperçu. 9. Frotter. 10. Racaille. — Volonté. — Rivière d'Asie. 11. Saint-pierre (poisson). — Col. — Voix grave. 12. Supérieur d'un collège. — Dans.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE. BOUCHERVILLE, cottage 1978, 2 c.c., garage, système électrique à air chaud, 174.600\$. 655-3444. CHEMINEY, duplex détaché, éval. 189.000\$. Prix éval. nég. 963-9659. 103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS. CENTRE-VILLE, 1.150 pi.ca., ensoleillé, aire ouverte, 2 c.c., foyer, espace stat., extras. 117.000\$. 937-6460. 121 CANTONS DE L'EST. BOLTON, Refuge du stress? Propriété avec frontage sur petit lac. 88.000\$. CLAUDE FELBER, Imm. Dynamiques, 1-538-2205, 1-538-4000. 125 HORS-FRONTIÈRES. NORMANDIE, France. Fermette pierre, toute meublée, 7 c.c., terrain 2 acres. 120.000\$ cdt. (604)538-0369 ou 1952, 127A Street, Simey, V4A 3S7. 160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. 6574, MARQUETTE, Immenses 5 1/2, 4 1/2 chauf. frais peints. Pas d'animaux. 274-9514. 176 CHALETES À LOUER. LAC DES SABLES (STE-AGATHE) Luxueux 6 pièces, foyer, tout équipé, gr. terrain paysager. Semisais. 256-0179. 251 BUREAUX À LOUER. LUXUEUX bureaux, 2.500 pi.ca. avec petit entrepôt et quot. Aussi espaces 300 pi.ca. et +. Coin 13 et 40, ville St-Laurent. 476-0500.

FAITES PARAÎTRE VOTRE PETITE ANNONCE PAR TÉLÉCOPIEUR! 985-3340

Prévision à long terme pour Québec. Aujourd'hui, Ce Soir, Mercredi, Jeudi, Vendredi. Situation générale: Un peu de neige devenant mêlée de pluie. Neige accumulée de 5 à 10 cm. Min.: -1. Max.: -2. Max.: -3. Max.: -4. Max.: -5.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Du 11 au 15 mai prochain à Ottawa

Les libéraux fédéraux sont conviés à un congrès national nouveau genre

PIERRE O'NEILL LE DEVOIR

Dans le concept actualisé de participation politique mis au point par les libéraux fédéraux, le militant de la base n'a plus à dire à ses dirigeants...

C'est dans cet esprit qu'a été conçu le document de travail devant servir de guide à la réflexion des 3000 délégués qui participeront au congrès national nouveau genre...

Intitulé Fidèles à notre engagement, le nouveau texte libéral va dans le droit fil du Livre rouge que Jean Chrétien a exhibé sur toutes les tribunes électorales...

«On veut savoir comment y arriver», a précisé au DEVOIR Mme Céline Hervieux-Payette, jadis ministre du régime Trudeau et qui assume aujourd'hui la présidence de la commission permanente nationale de l'élaboration des politiques du parti...

Un congrès de consensus, d'où sera absente la dynamique traditionnelle de l'affrontement des théories. Pas de micros identifiés à l'intention des «pour et des contre», comme c'était la coutume dans ce genre d'assemblée délibérante.

Au cours des six prochaines semaines, les mi-

littants libéraux de tous les coins du pays auront l'occasion de participer à des colloques politiques. Les résolutions qui en émaneront seront acheminées aux sections provinciales...

La commission permanente de l'élaboration des politiques a retenu six grands thèmes: le renforcement de l'identité canadienne; une sécurité sociale adaptée au 21e siècle; la justice; la politique commerciale canadienne et la mondialisation de l'économie...

Le document de travail des libéraux fédéraux n'effleure même pas la question constitutionnelle. Tout au plus, formule-t-il quelques hypothèses pour préserver et enrichir l'identité canadienne.

Il met l'accent sur la nécessité de prendre les mesures pour favoriser le multiculturalisme. Et pose la question aux militants: Comment le gouvernement fédéral peut-il encourager les activités artistiques des minorités du Canada?

Constitution: ça n'intéresse personne

Pourquoi la question constitutionnelle ne figure-t-elle pas à la table des matières de ce document? Parce que ça n'intéresse personne, parce qu'elle ne figure pas au rang des préoccupations des citoyens, explique Céline Hervieux-Payette.

Tout le monde, ce qui compte, c'est son pain,

son beurre et son avenir. On ne recommencera pas à se redéfinir à chaque congrès».

Le PLC est-il en voie de doubler le Reform Party par la droite, comme le prétend Lucien Bouchard? Céline Hervieux-Payette trouve l'accusation plutôt grossière. Et l'analyse du document de travail n'est pas non plus concluante.

Mais les questions qu'on y pose, notamment au chapitre de la sécurité sociale, sont indicatives d'une certaine remise en cause. Doit-on instaurer des allocations familiales minimales ou une aide aux parents salariaux?

Faut-il repenser les prestations sociales en faveur des handicapés? Faut-il assortir de conditions l'aide aux revenus?

Au chapitre de la justice, les questions adressées aux militants ne sont pas moins significatives, surtout celles sur l'euthanasie.

Doit-on modifier la législation canadienne sur l'aide au suicide? Si nous permettons l'aide au suicide, que faire lorsque le malade est incapable d'exprimer sa volonté, ou dans les cas des enfants incurables?

Président de l'aile québécoise, Martin Cauchon rappelle par ailleurs qu'en vertu des statuts, la question du leadership doit être posée après une élection générale.

Le processus est en cours dans les comités et le résultat sera révélé au congrès. Quelque 3000 délégués participeront à ces assemblées, dont plus de 800 du Québec. S'il faut en croire M. Cauchon, l'aile québécoise compte 60 000 membres, sa dette se situe maintenant à moins de 50 000\$ et la structure est vivante et vigoureuse dans les 75 circonscriptions électorales.

Une première candidature en vue des élections

Québec (PC) — C'est dans la circonscription de Montmorency que sera officiellement proclamé, vendredi prochain, le premier candidat du Parti libéral du Québec de la grande région de Québec en prévision des élections générales. Il s'agira d'une femme, Mme France Lefrançois-Bouchard, une ancienne professeure devenue coordonnatrice et animatrice de pastorale pour le diocèse de Québec.

Elle deviendra la porte-étendard du PLQ si aucune autre candidature n'est posée d'ici là. Mais, selon Mme Yolande Bouchard, ex-collaboratrice de Marc-Yvan Côté pour l'organisation libérale dans l'Est du Québec et maintenant responsable de la circonscription de Montmorency, il est peu vraisemblable que quelqu'un d'autre convoite la candidature lors de l'assemblée d'investiture prévue pour le 19 avril.

Deux autres personnes, deux hommes, avaient déjà fait part de leur intention de se présenter à l'investiture mais ils se sont retirés pour appuyer la candidature de Mme Lefrançois-Bouchard. Les libéraux font tout pour attirer dans leurs rangs des personnalités, des noms connus et, dans cette foulée, ils auraient tenté sans succès de convaincre le maire de Beauport, Jacques Langlois, de défendre les couleurs du parti de Daniel Johnson.

Ce n'est pas la première fois que le maire Langlois est pressenti par les libéraux pour se joindre à eux mais il ne semble toujours pas intéressé à quitter l'hôtel de ville de Beauport où il régnait depuis deux mandats, à laisser la proie pour l'ombre.

Le parti ministériel a été plus chanceux avec la mairesse de Sillery, Margaret Delisle, qui a accepté de poser sa candidature à la convention de Jean-Talon. Mme Lefrançois-Bouchard, une militante libérale de vieille date,

est très impliquée dans son milieu. Elle est la quatrième d'une famille de 14 enfants de Courville, un quartier de Beauport. En quelques jours, la candidate à l'investiture libérale avait vendu 350 cartes de membre avant la date limite, le 31 mars.

La situation paraît plutôt tendue chez les libéraux du Québec métropolitain entre les dirigeants régionaux et les députés. Ces derniers, sauf bien sûr le nouveau ministre Jean Leclerc, député de Taschereau, pourraient devoir affronter de la concurrence à leur assemblée d'investiture.

Irritation

Le fait de ne pas recevoir de laisser-passer à la convention en a irrité quelques-uns, en particulier le député de Louis-Hébert, Réjean Doyon, qui se serait déjà fait montrer la porte.

La circonscription de Montmorency, située entre Limoilou et Sainte-Anne de Beauport, est cependant ce qu'on appelle «orpheline» puisqu'elle n'est pas représentée par un libéral à l'Assemblée nationale.

Elle a déjà élu l'ancien ministre Yves Séguin, aujourd'hui très recherché par un groupe de Québécois désireux de proposer une «nouvelle voie» aux électeurs. Mais M. Séguin, qui habite maintenant Montréal, a toujours refusé l'invitation d'effectuer un retour à la politique.

Depuis août 1990, le comté de Montmorency est représenté par le péquiste Jean Filon, élu dans une élection complémentaire déclenchée après la démission d'Yves Séguin.

L'assemblée d'investiture du 19 avril pourra peut-être redonner un peu plus de vigueur aux troupes libérales de la région passablement moroses surtout depuis le départ de piliers comme Marc-Yvan Côté.

Une politique étrangement conservatrice

Ottawa (PC) — Réforme sociale, Via Rail, ALENA, missiles Cruise, assurance-chômage, politique étrangère.

La plupart des politiques adoptées par les libéraux ressemblent étrangement à celles des conservateurs. Même que selon l'avis de plusieurs observateurs, les libéraux sont allés plus loin dans certains domaines que les conservateurs, notamment en réduisant davantage les prestations d'assurance-chômage et en «commercialisant» la politique extérieure.

Pragmatisme ou virage à droite? Selon l'historien Michael Behiels de l'Université d'Ottawa, les libéraux de Jean Chrétien ont été forcés d'effectuer un virage à droite.

«On met l'économie avant tout. Ce n'est pas la démocratie d'abord ni les principes d'abord. C'est l'économie. C'est un virage important. On va voir

si avec le temps, d'ici 2 ou 3 ans, cela va se traduire dans les principes du Parti libéral.» M. John English, un historien de marque qui est maintenant député libéral de Kitchener, lui donne raison. Il est le premier à admettre que la réalité économique a fait une entorse aux grands principes libéraux.

«Ce que nous essayons de faire, c'est de suivre le plus fidèlement possible notre programme électoral et le livre rouge, mais les circonstances sont différentes depuis notre arrivée au pouvoir, a-t-il admis candidement. Le déficit est beaucoup plus élevé que prévu et cela pose une contrainte incroyable à notre liberté de manœuvre», a-t-il précisé au cours d'un entretien. Les libéraux ont-ils renoncé à leurs principes? «Probablement plus que nous aurions souhaité mais nous n'en avions pas le choix en raison des circonstances, admet M. English sans

broncher. Avec l'ampleur du déficit, nos options étaient réduites.»

Une militante libérale de longue date qui a préféré garder l'anonymat a donné un autre son de cloche. Selon elle, les libéraux ne sont pas en train de changer de cap mais le contexte économique est en train de dicter leurs actions. M. Chrétien se plaît à citer les grands exploits du premier ministre Wilfred Laurier. Mais alors que Laurier avait lancé son grand projet de construction d'un chemin de fer national à même «les surplus de l'Etat», aujourd'hui, M. Chrétien est prisonnier des contraintes fiscales, a rappelé pour sa part M. Réal Bélanger, un historien réputé de l'Université Laval.

Et parce que le gouvernement Chrétien est jeune, il est difficile de jauger de l'engagement de M. Chrétien aux grands principes libéraux, estime M. Bélanger. Mais il a tendance à croire que les libéraux voudront conserver les «principes de libéralisme» qui ont fait leur fortune politique.

Chez les conservateurs, par contre, il ne fait aucun doute que les libéraux ont fait un virage à la droite. Le chef conservateur Jean Charest n'en croit pas ses oreilles.

«M. Chrétien fait un excès de zèle de son pragmatisme», croit M. Charest.

Selon lui, le ministre des Finances aurait pu facilement s'appeler «Michael Martin» tellement ses politiques ressemblent à celles de l'ex-ministre conservateur Michael Wilson.

La ratification de l'ALENA et les changements à l'assurance-chômage sautent aux yeux, dit-il.

Défense nationale National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR GARNISON DE L'ESTRIE (QUÉBEC)

Des exercices de tir aux armes portatives se poursuivront de jour et de nuit au Champ de tir de la Garnison de l'Estrie jusqu'à nouvel ordre.

Ce champ de tir se trouve sur une propriété du MDN, situé à l'intérieur de la Garnison de l'Estrie, sur la rive gauche de la rivière Yamaska, à environ 2,8 km au nord-ouest de Farnham. Il est possible d'obtenir un plan détaillé du champ de tir en s'adressant au chef du Génie construction de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE Sous-ministre Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA 17630-77



Défense nationale National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE SAINT-BRUNO

Justu à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Saint-Bruno.

La zone de danger est circonscrite par les limites du camp de Saint-Bruno près de Saint-Basile-le-Grand (Québec), et s'étend dans la paroisse Sainte-Julie (cinquième concession) et la paroisse Saint-Bruno. Il est possible d'obtenir une description du champ de tir de Saint-Bruno en s'adressant au chef des opérations de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE Sous-ministre Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA 17630-77



Défense nationale National Defence

AVIS AU PUBLIC

ZONE DANGEREUSE LAC SAINT-PIERRE

En 1952, le Gouvernement fédéral désignait comme ZONE DANGEREUSE la partie du Lac Saint-Pierre située au sud du canal de navigation et autorisé le Centre d'essais et d'expérimentation de la Défense nationale à Nicolet d'y procéder au tir d'artillerie. La délimitation exacte de cette ZONE DANGEREUSE figure à la fin du présent avis.

L'expression ZONE DANGEREUSE signifie, dans ce cas, que des tirs d'artillerie peuvent être effectués en tout temps à l'intérieur de cette zone et que toute personne qui en franchit les limites peut être exposée au danger. En dépit du fait que le ministère de la Défense nationale prend toutes les mesures raisonnables en vue d'éviter que des accidents ne se produisent, quiconque pénètre dans la ZONE DANGEREUSE le fait à ses risques et périls.

Le ministère de la Défense nationale est également propriétaire d'un lopin de terre longeant la rive sud du Lac Saint-Pierre et qui s'étend de la rivière Nicolet à une pointe de terre connue sous le nom de Longue Pointe située directement au nord du village de Baie du Fève. Ce lopin est clôturé et un nombre suffisant d'affiches portant l'inscription ENTRÉE INTERDITE y sont installées. Toute personne qui enfreint ces règlements s'expose au danger. Veuillez prendre note que ce terrain est aussi officiellement reconnu comme réserve d'oiseaux et qu'il y est strictement interdit de chasser.

Toute personne découvrant un objet suspect soit à l'intérieur des limites de la ZONE DANGEREUSE, soit en aval du fleuve ou ailleurs doit éviter de le déplacer, marquer le mieux possible son emplacement et prévenir le détachement local de la Sûreté du Québec. Bien que la majeure partie des projectiles tirés dans la ZONE DANGEREUSE soient inoffensifs, certains peuvent être une source de danger et la distinction entre ces deux catégories ne peut être établie que par des experts en la matière. Il est strictement interdit de collectionner ces objets et tenter de les déplacer ou même y toucher de façon non avertie pourrait être dans certains cas bien spécifiques extrêmement dangereux.

Le présent avis ne comporte aucune modification des conditions en vigueur; il n'est publié qu'à titre de rappel à tous les intéressés.

DÉLIMITATION DE LA ZONE DANGEREUSE

Commence à un point de la digue de l'Île Moras, à proximité de l'embouchure de la rivière Nicolet, à N 46° 15'00" de latitude nord W 72° 39'14" de longitude ouest; et de là, en direction ouest, à 46° 15'00" de latitude nord jusqu'à un point situé à environ 455 mètres de la ligne du canal de navigation à 46° 15'00" de latitude nord et 72° 43'20" de longitude ouest;

de là, vers le sud-est jusqu'à la Pointe à Comtois, située à l'est de l'embouchure de la rivière Saint-François, à 46° 07'21" de latitude nord et à 72° 55'00" de longitude ouest;

de là suivant la ligne sud du canal de navigation, à une distance de quelque 455 mètres jusqu'à un point situé à 46° 09'20" de latitude nord et à 72° 56'20" de longitude ouest;

de là, vers le nord-est, le long de la rive sud du lac Saint-Pierre jusqu'à un point situé à 46° 12'17" de latitude nord et à 72° 39'24" de longitude ouest;

de là vers le nord-est, jusqu'à un point situé sur la rive ouest de la rivière Nicolet à 46° 13'58" de latitude nord et à 72° 38'28" de longitude ouest;

de là, vers le nord, le long de la rive ouest de la rivière Nicolet jusqu'au point de départ.

PAR ORDRE SOUS-MINISTRE Ministère de la Défense Nationale

Ottawa (Ontario) Canada 17630-77



Advertisement for Camps D'été, including sections for Camp Théâtre et Nature, Camp Wabikon, and S.T.A.G.E. Aérospatial. Includes contact information and descriptions of activities.

É D I T O R I A L

Le pouvoir gris en latence

Gilles Lesage

Coup sur coup, fin mars, deux événements indépendants l'un de l'autre ont mis en relief ce que d'aucuns appellent, un peu abusivement, le pouvoir gris. D'une part, dans un avis au gouvernement, le Conseil de la famille met l'accent sur la dimension positive du vieillissement et fait ressortir que les aînés représentent un atout indispensable qui peut renforcer la famille et la communauté. D'autre part, comme pour illustrer qu'il y a un fossé immense entre ces considérations philosophiques et la réalité quotidienne, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) accuse Québec de s'en prendre abusivement aux retraités les plus démunis.

Ce n'est pas la première fois que l'AQDR s'en prend avec vigueur à des mesures gouvernementales qui affectent ses membres. Cette fois, c'est le budget de mai dernier qui est en cause. Ses effets pervers se font sentir au moment des rituelles déclarations d'impôt sur le revenu de 1993. Les aînés se disent victimes d'une «fraude fiscale» de 110 millions\$ et accusent Québec de leur enlever le pain de la bouche. Comment? En créant le Fonds des services de santé et en adoptant des modifications au remboursement d'impôt foncier. En vertu de la première mesure, les retraités démunis assumeront plus de la moitié des quelque 66 millions\$ que le gouvernement pige dans la poche des aînés du Québec. De plus, en modifiant les mesures relatives à l'impôt foncier, le Trésor public impose un manque à gagner de 44 millions\$ aux «vieux» québécois.

Au total, les aînés les plus démunis paieront ou perdront plus que leur part, assumant les trois quarts de cette ponction fiscale imprévue. Il y a de quoi s'insurger. Non pas que «l'âge d'or» soit aussi appelé à faire sa juste part pour alléger le fardeau financier du gouvernement, mais que les plus mal pris, les retraités à faible revenu, soient traités de façon inéquitable. En leur imposant des conditions semblables à celles des aînés mieux nantis, le gouvernement les hurte de front. Québec atténue une mesure de redressement de l'iniquité fiscale — la diminution de la régressivité des taxes foncières — au lieu de s'en prendre aux fiducies familiales, charge l'AQDR. Selon sa présidente, Mme Yvette Brunet, le gouvernement libéral a fait un choix de délinquant en s'en prenant aux plus petits parce qu'il craint probablement d'affronter les plus riches. Peut-être veut-il simplement ménager la susceptibilité de ceux qui contribuent à sa caisse électorale?

L'accusation est lourde. Mais quand on a peine à joindre les deux bouts et qu'on lutte pour survivre, la moindre injustice prend des proportions gigantesques. On dira que les «vieux» auraient dû s'en rendre compte avant et protester en temps utile. Outre que leur lobby n'est pas très puissant et que leur prétendu «pouvoir» est bien aléatoire, ce n'est qu'au moment de faire leur rapport d'impôt que les aînés se sont aperçus qu'eux non plus n'avaient pas été oubliés dans la guerre au déficit. Les décisions qui les touchent sont légales, évidemment, mais l'AQDR les considère immorales et illégitimes. D'où sa grande question: de quel droit et avec quel mandat le gouvernement québécois ose-t-il piger plus de 80 millions\$ dans les poches des personnes retraitées les plus pauvres et près de 110 millions\$ dans les goussets des aînés du Québec?

À cette interrogation pertinente, le ministre des Finances se contente de répondre que «les personnes âgées ont un traitement préférentiel par rapport aux autres». M. André Bourbeau énumère certains «avantages», tels les médicaments gratuits, des tarifs réduits dans le transport en commun, le logement social. «Donc, conclut le ministre sans

rire, on peut dire que la société québécoise, je crois, traite les personnes âgées avec beaucoup de déférence et il est normal qu'il en soit ainsi.» Quand même, M. le ministre! Cette attitude cavalière peut faire boomerang. Qu'on se rappelle comment M. Mulroney a dû battre en retraite quand il a fait mine de toucher aux pensions de vieillesse: même sa mère n'était pas d'accord! C'est probablement avec le mémorable incident de «Charlie Brown» en mémoire que l'AQDR avertit le gouvernement Johnson que, s'il persiste à s'attaquer aux «vieux», il apprendra de dure façon ce qu'est le pouvoir gris.

Pour l'heure, toutefois, celui-ci ne peut compter sur le récent avis du Conseil de la famille — non plus que sur ceux qui l'ont précédé depuis cinq ans que cet organisme gouvernemental existe — pour se faire les dents ou trouver les munitions qui l'aident à mener à terme ses dures batailles. En effet, l'avis publié le 23 mars en appelle avec raison à une solidarité renouvelée des familles, incluant évidemment les grands-parents. Il fait ressortir que la société voit souvent les aînés comme des personnes en attente de services, au lieu de les considérer comme des personnes capables de contribuer à répondre aux besoins des enfants et des familles, dans leur quartier ou leur municipalité. Beaucoup d'aînés, pourtant, jouissent d'une bonne santé et de leurs pleines capacités, et ils sont déjà engagés dans des activités communautaires bénéfiques à leur milieu.

L'avis fait état de réalisations utiles et de projets qui démontrent que le champ d'action qui s'ouvre à la solidarité entre les générations est immense, presque en friche. Aussi, le Conseil de la famille formule quelques recommandations générales; la première invite le gouvernement à accorder une place plus importante aux grands-parents et aux aînés dans la politique familiale. Fort bien. Tout le monde est pour la vertu, la maternité et, dans ce cas, la «grand-paternité», si on me permet ce néologisme. Mais encore?

Ce n'est peut-être pas son rôle immédiat, mais pour que le Conseil de la famille fasse oeuvre vraiment utile et durable, il devrait dépasser les constatations générales et les vœux pieux. Les premières tombent sous le sens commun et les seconds, s'ils apaisent la conscience, ne changent pas l'ordre des choses. La vérité brutale, c'est que les aînés, quoi qu'on en dise dans les officines ministérielles, n'ont pas leur juste part des choses et qu'ils ont raison de s'inquiéter, voire de s'insurger et de se rebeller contre les inéquités et les injustices qui les affectent. De cela aussi, dans ses doctes avis, le Conseil devrait se préoccuper avec plus d'acuité et de vigueur, ne craignant pas de contester une démarche gouvernementale faiblarde et boiteuse.

Invoquer la solidarité comme une incantation, souhaiter le renforcement du tissu social en ne négligeant pas le précieux apport des aînés, rien de plus louable. Mais les «vieux» ne seront des citoyens à part entière que si on les respecte pleinement, à tous les points de vue, y compris sur le plan fiscal. Il y a un bon bout de route à faire, et de nombreux obstacles à franchir, avant que le pouvoir gris en latence se sente quelque peu rassuré.

Le fardeau des aînés doit être juste et équitable.

L E T T R E S

Budget: seules les victimes changent

Le budget fédéral a provoqué, encore une fois, les hauts cris.

C'était prévisible; d'une année à l'autre, seules les victimes changent.

Les personnes âgées crient au scandale en apprenant que leur crédit d'impôt diminuera progressivement à partir de revenus annuels de 26 000\$, jusqu'à disparaître complètement pour des revenus supérieurs à 49 000\$.

Cette mesure ne touchera, dans les faits, que 25% des aînés au pays. Les personnes âgées sont prêtes à se mobiliser, encore une fois, pour faire reculer Ottawa.

Et c'est tant mieux: le troisième âge est un groupe respecté et homogène qu'on peut facilement mobiliser.

Ce qui n'est pas le cas de ces millions de chômeurs éparpillés à travers le pays; des femmes, des hommes, des parents âgés de 20, 30, 40 et même 50 ans constamment humiliés et isolés dans leur misère.

Je ne crois pas que les personnes du troisième âge soient les grandes victimes de ce budget.

Combien de jeunes familles de trois ou quatre personnes vivent avec moins de 26 000\$ par année?

Les aînés disent mériter aujourd'hui le repos après tant d'années de travail: c'est vrai.

Mais combien de personnes sans emploi ou confinées dans des

emplois précaires et sous-payés ne pourront jamais aspirer à tel repos puisqu'elles n'ont ni fonds de retraite, ni REER?

Ni même l'assurance que la Régie des rentes du Québec existera encore lorsqu'elles atteindront à leur tour 65 ans?

Les aînés ne peuvent travailler pour arrondir leurs fins de mois.

Les petits salariés, les bénéficiaires de l'aide sociale et les chômeurs non plus: une armée de bons fonctionnaires veille à débuts pour tous ces «parasites fraudeurs».

Les faibles taux d'intérêt font baisser les revenus de placement des aînés?

Tous les épargnants, quel que soit leur âge, sont touchés par cette diminution des taux d'intérêt.

D'ailleurs, combien de travailleurs ont aujourd'hui les moyens d'avoir des placements?

Combien de petits salariés et de chômeurs doivent également payer les médicaments, lunettes, soins dentaires pour eux-mêmes et toute leur famille?

Où, nous devons respect et reconnaissance à nos aînés, qui ont traversé la crise, les guerres et construit ce pays à bout de bras.

Mais peut-on ignorer et mépriser des générations qui n'aspirent qu'à gagner leur croûte?

Peut-on continuer d'hypothéquer ainsi à la fois leur présent, leur avenir et, en fin de compte, l'avenir de tout un pays?

François Lessard
Montréal, 24 février 1994

Derniers mais souverains

Le dimanche 20 février dernier, aux jeux de Lillehammer présentés par TVA, deux joyeux drilles de Saint-Marin participaient aux compétitions de bobsleigh. Saint-Marin est le plus petit pays souverain de la planète.

Avec ses 23 000 habitants, ce petit bijou vit en république souveraine, grâce bien sûr à la tolérance de ses voisins italiens qui l'entourent, mais grâce aussi à sa propre détermination et à sa légendaire ténacité.

C'est au XIII^e siècle que Saint-Marin prenait le nom de république en s'affranchissant de la tutelle vaticane lors des combats entre Urbino et Rimini (vers le nord-est de l'Italie).

La Constitution de 1569 faisait de Saint-Marin la première république et le plus petit État du monde. Ce peuple fier et valeureux a résisté aux différentes revendications italiennes de territoire, notamment à celles des papes.

Bonaparte a reconnu l'indépendance de Saint-Marin en 1797. Ce fut le seul État qui conserva son indépendance lors de l'unification italienne de 1862.

Malgré sa petite superficie territoriale, Saint-Marin est toujours une république souveraine qui s'est fait plaisir en envoyant deux joyeux boebers à Lillehammer.

Bons derniers aux compétitions, mais souverains. Quel bel exemple pour tout peuple aspirant à la pleine souveraineté!

Jean-Pierre Audet
Montréal, 24 février 1994

SARAJEVO VILLE OUVERTE ...

JE PEUX PASSER?
JE VOUDRAIS VOIR MA MÈRE, MA SŒUR, MES COUSINS...



LE MONDE

La mort du logement social

En juin 1993, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies dressait, dans un rapport traitant de la pauvreté, un portrait consternant de la situation du logement au Canada. Il s'étonnait «qu'étant donné l'existence évidente des sans-abri et des conditions de logement insuffisantes, les dépenses consacrées au logement social n'y soient pas supérieures à 1,3% des dépenses publiques». Il va sans dire que ce «jugement» des Nations Unies paraissait tout aussi gênant pour le Québec qui ne compte pas moins de tiers des ménages canadiens ayant des besoins impérieux de logement.

Curieusement, alors qu'il n'y a pas si longtemps un avis du même genre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies, critiquant, celui-là, la législation linguistique québécoise, provoquait un incroyable branle-bas de combat chez les libéraux et conduisait au «charcutage» rapide de la Charte de la langue française, pas la moindre panique politique ne s'est manifestée après la publication de ce rapport. Pas de manchettes en première page des journaux ni d'éditoriaux «catastrophés»; pas de commission parlementaire d'urgence, ni de nouvelle législation. Manifestement, l'opinion onusienne exerce une influence à géométrie variable sur nos gouvernements et nos bien-pensants.

Non seulement les libéraux, à Ottawa comme à Québec, ne se sont guère émus de ce que pensent les Nations Unies de la façon dont sont traités les mal-logés et les sans-abri dans notre belle confédération, mais ils ont même, depuis lors, fait un pas de plus dans l'abandon de leurs responsabilités à cet égard.

En vertu d'une entente fédérale-provinciale de 1986, les logements sociaux réalisés au Québec étaient financés conjointement par Ottawa et Québec. Dans le cas des HLM, le financement fédéral se situait à 59%; pour les coopératives d'habitation et les logements sans but lucratif pour personnes à faible revenu, il atteignait 75%. Les coupures budgétaires suc-



PIERRE GRAVELINE

cessives du gouvernement conservateur avaient fait chuter le nombre de logements sociaux engagés au Québec d'une moyenne annuelle de 4571 logements entre 1986 et 1989 à 2187 logements en 1993. Les nouvelles compressions annoncées dans le dernier budget fédéral feront tomber cette moyenne à...0!

Désormais, le gouvernement fédéral ne transférera plus un traître sous aux provinces pour le financement de nouveaux logements sociaux. Et, bien que André Ouellet se soit formellement engagé, lors de la dernière campagne électorale fédérale, à ce qu'il y ait des fonds réservés au logement social dans le programme des infrastructures, ce n'est absolument pas le cas. Des égouts flambant neufs pour Montréal, un centre des congrès pour Québec, des autoroutes pour les automobilistes, voilà des infrastructures dignes de ce nom. Des logements pour les pauvres, vous voulez rire? Quand les porte-parole du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) sont allés rappeler aux responsables du programme des infrastructures les assurances passées du nouveau ministre Ouellet, on leur a cyniquement répondu qu'ils étaient bien naïfs de croire encore aux promesses électorales!

De son côté, Claude Ryan, le ministre québécois concerné, n'a jamais protesté contre les coupures dans le logement social imposées par les conservateurs. En 1993, il a refusé de s'associer à sept ministres provinciaux qui réclamaient un rétablissement des budgets fédéraux de logement social. Dans la même lo-

gique, il n'a pas dit un mot pour critiquer le retrait unilatéral du fédéral annoncé dans le budget Martin. En fait, il paraît clair que le gouvernement québécois prend prétexte du désengagement fédéral pour justifier son propre retrait. La dernière grande «oeuvre» politique de Claude Ryan aura donc été de permettre la mort du logement social au Québec. Vivement la retraite!

Pourtant, les besoins sont toujours là, plus pressants que jamais. Selon les propres évaluations gouvernementales, 44% de la population québécoise est locataire. Plus de 230 000 unités de logement nécessiteraient des réparations majeures. Un ménage locataire sur six dépense plus de la moitié de son revenu pour se loger; un ménage sur trois, plus de 30%. Pour plusieurs ménages, l'effort est insoutenable. En témoignent les demandes déposées par les propriétaires pour résiliation de bail avec recouvrement de loyer qui sont passées d'une moyenne annuelle de 14 500 entre 1981 et 1984 à une moyenne de 36 500 entre 1990 et 1993. Une augmentation de 250%!

Au total, 341 000 ménages québécois ont des besoins impérieux de logement et seraient éligibles à un logement social. Sans compter les quelque 20 000 personnes qui sont carrément sans abri. Et devinez qui souffrent le plus de vivre dans des logements trop chers, trop petits, détériorés, mal chauffés et mal aérés, avec les conséquences qu'on imagine sur leur santé physique et mentale? Les femmes chefs de familles monoparentales. Vive l'Année de la famille!

Ainsi vont les choses à notre époque charmante. Les mal-logés et les sans-abri, à l'instar des chômeurs et autres personnes démunies, n'ont pas l'oreille des gouvernements libéraux. Ils ne fréquentent pas les mêmes salons, ne contribuent pas aux caisses des partis, ne manifestent même pas dans la rue. Tant pis pour eux! On leur fera payer la crise des finances publiques. Cela paraît moins risqué que de s'attaquer aux fiducies familiales et aux autres abris fiscaux des nantis de ce monde.

À PROPOS

... d'emplois

Au delà des fluctuations mensuelles, une tendance à la hausse de l'emploi semble se dessiner au Québec depuis le début de l'automne. Les 23 000 emplois nets créés en janvier font plus que compenser les 13 000 perdus en décembre. Le Québec a gagné 51 000 emplois depuis août dernier et en compte 2 993 000, un niveau qu'on n'avait pas vu depuis octobre 1991.

De son côté, l'Ontario, qui avait gagné 21 000 emplois en décembre, en a perdu 41 000 en janvier, pour connaître son plus faible niveau de l'emploi des 13 derniers mois. Le Canada, pour sa part, enregistrait une perte de 39 000 emplois.

Les hommes ont profité davantage de la croissance de

l'emploi au Québec. L'emploi masculin était en hausse de 19 000 en janvier, tandis que l'emploi féminin ne progressait que de 4000. En Ontario et au Canada, les pertes sont légèrement plus importantes chez les hommes que chez les femmes.

Le rapport emploi/population au Québec a gagné 0,3 point de pourcentage, pour atteindre 54,3%. Depuis le creux d'août dernier, la progression est de 0,6 point. Il a reculé de 0,2 point au Canada, et de 0,6 point en Ontario où il se situe à 58,9%, soit le plus bas niveau relevé dans cette province depuis septembre 1973.

Le Marché du travail, mars 1994, Publications du Québec.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAÇON, LUCIE LACAVAL

2050, rue de Bligny, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

Hyundai

Un projet qui n'a jamais démarré

L'éditorialiste est-il pour ou contre un plus grand interventionnisme étatique dans l'économie?

MARTIN MASSE

Essayiste

Une multinationale coréenne construit une usine au Québec en se basant sur de mauvaises prévisions de ventes, gère mal son affaire et tente au surplus d'imposer un régime de relations de travail mal adapté au milieu social québécois. Ça tourne mal et on ferme l'usine au bout de quelques années. Au moins 200 millions\$ d'aide gouvernementale sous diverses formes auraient été gaspillés dans l'aventure. Comme l'a écrit Jean-Robert Sansfaçon dans son éditorial du 22 mars dernier, «en bref, c'est l'histoire d'un projet qui n'a jamais décollé, financé en bonne partie avec les fonds publics».

D'un point de vue économique libéral, il n'y a aucune raison de se surprendre de cette déconiture. On le voit depuis des décennies, les politiciens et bureaucrates ne possèdent aucune compétence particulière qui leur permettrait de déterminer mieux que les entrepreneurs la profitabilité de tel investissement, dans tel secteur économique ou telle région. Le futur est incertain, chaque décision prise par une entreprise ou un citoyen est, dans une certaine mesure, un pari. Rien ne nous permet de croire qu'une décision prise par une autorité publique aura plus d'effets bénéfiques sur la population qu'une autre prise dans un conseil d'administration de compagnie privée.

Au contraire, dans le secteur privé, les ressources sont limitées et les «joueurs» sont directement responsables du succès ou de l'échec de leurs actions. À moins que le gouvernement ne vienne fausser les règles, ils ont donc un intérêt immédiat à viser la réussite. Sinon, ils seront les seuls à être affectés, comme il se doit. Ce qui n'est pas le cas dans le secteur public, où l'on a toujours l'option de taxer ou d'emprunter plus et où les échecs n'ont aucune conséquence négative sur ceux qui ont pris les mauvaises décisions. Chaque fois que le gouvernement intervient dans le jeu du marché, il collectivise les risques et déresponsabilise ceux qui prennent les décisions.

M. Sansfaçon semble comprendre ces principes de base de l'économie de marché. «En théorie, l'argent des impôts ne devrait pas servir à financer des multinationales qui n'en ont pas besoin. Un tel financement coûte cher aux contribuables et fausse les règles de la concurrence», écrit-il. Pourtant, au lieu de tirer les conclusions qui s'imposent en constatant comment, en pratique, c'est bien ce qui s'est produit dans le cas de Hyundai — et dans quantité d'autres cas semblables —, M. Sansfaçon s'en prend plutôt à la politique de développement régional du gouvernement central, qui ferait preuve de trop de... laisser-faire!

Comment une politique carrément interventionniste peut-elle être guidée par des principes de laisser-faire? Difficile à dire. Ce pauvre concept a décidément le dos bien large. M. Sansfaçon semble vouloir condamner par là, si on comprend bien, le fait qu'Ottawa concentre ses investissements les plus productifs en Ontario au lieu de les saupoudrer plus équitablement dans les provinces les plus pauvres.

Il dénonce de même la «gifle insultante» (qui l'a donnée?) qu'est la fermeture de Hyundai et appelle les gouvernements à trouver un «vrai» fabricant de voitures pour le remplacer. Qui donc sur cette terre



L'usine de Hyundai à Bromont, en des temps plus prometteurs.

PHOTOS FC

possède l'information sûre et exacte qui permettra de trouver un «vrai» fabricant de voitures, un fabricant qui réussira à faire fonctionner l'usine de Bromont de façon rentable? Qu'est-ce qui permet de croire que nos politiciens et bureaucrates gestionnaires pourront faire preuve de plus de clairvoyance cette fois? M. Sansfaçon ne le dit pas. Comment un saupoudrage de fonds publics dicté par des critères plus «moraux» réussira-t-il à résoudre les problèmes économiques des régions? On ne le voit pas non plus.

La faillite des politiques centralisées

On n'en finit pourtant plus de constater la faillite des politiques centralisées de développement économique partout dans le monde. S'il est une leçon qui est de mieux en mieux comprise depuis quelques années, c'est bien que les gouvernements se tirent dans le pied (ou tirent dans nos pieds!) en taxant toujours plus les secteurs productifs de l'économie et les citoyens pour «aider» les régions les plus pauvres, attirer des investissements étrangers qui viendront de toute façon s'il y a des profits à faire, soutenir les secteurs en déclin tout en «dynamisant» les secteurs d'avant-garde...

La gauche bien pensante a beau continuer à se scandaliser devant les affres du «néo-libéralisme», l'Etat néo-libéral n'existe toujours pas au Canada ni au Québec. Un Etat vraiment libéral n'aurait jamais engouffré 200 millions\$ dans Hyundai, et ne s'approprierait sûrement pas à recommencer l'erreur. Ce que nous avons, ce sont des gouvernements qui tiennent un discours vaguement libéral sans pratiquer le libéralisme, et des déboires économiques qui découlent de politiques interventionnistes encore généralisées.

M. Sansfaçon écrit que «visiblement, ce système d'aide gouvernementale aux entreprises ne remplit pas le rôle qu'on attend». Bravo! Mais qu'est-ce qu'il suggère au juste comme solution? Un éditorial est censé aller au-delà de la nouvelle et du commentaire et prendre clairement position sur une question donnée.

Et pourtant, après avoir lu plusieurs de ses textes sur des dossiers économiques, je n'arrive toujours pas à distinguer son point de vue sur la question centrale qui touche tout ce débat: êtes-il pour ou contre un plus grand interventionnisme étatique direct dans l'économie? Ses éditoriaux auraient certainement plus de poids si les lecteurs savaient au moins où il se situe sur ce plan.



Attaquer le chômage, pas les chômeurs

Les sans-emploi méritent mieux que des programmes passe-temps

RENÉ BURON

Étudiant en communications
Université Laval

Dans son éditorial du 10 mars dernier, M. Jean-Robert Sansfaçon dressait une liste de réformes qu'il aimerait voir apportées au système de sécurité sociale afin d'en alléger les coûts. M. Sansfaçon suggère que «seuls les individus jugés inaptes au travail soient désormais éligibles à l'aide sociale, tout autre citoyen sans emploi devant s'inscrire à l'intérieur d'une démarche active de réinsertion sociale pour avoir droit à une aide temporaire et ciblée de l'Etat». Cette aide ciblée serait attribuée aux «travailleurs placés en situation de transition professionnelle» et serait composée de prestations d'assurance-chômage, d'allocations pour la garde d'enfants et de prêts étudiants. Pour les jeunes chômeurs, il incomberait à leurs parents et au ministère de l'Éducation, par le biais des prêts et bourses, de leur venir en aide. Ces suggestions démontrent une volonté certaine de régler le cas du chômage. Cependant, parce qu'elles ne s'attaquent pas au vrai problème, nous pouvons redouter leur application.

Contrairement à certaines croyances, les chômeurs ne sont pas des fainéants ni des incompetents. Pas plus qu'ils ne revêtent ce statut par choix. Ils sont plutôt les victimes du manque d'emploi. Malheureusement, les mesures incitatives proposées par M. Sansfaçon ne tiennent pas compte de cette conjoncture. Elles ne peuvent être interprétées qu'en un blâme fait au chômeur pour sa situation.

C'est une injustice. L'ennemi à abattre doit être le manque de travail. Et tant et aussi longtemps que cette situation restera inchangée, nous devons assumer notre responsabilité envers les chômeurs et leur assurer un niveau de vie décent. Il est inutile de remettre la facture à un autre ministère ou à n'importe quel citoyen. Le coût du chômage restera au même niveau tant qu'il n'y aura pas plus d'emplois.

Il est vrai qu'il existe peu de solutions pour mettre tout ce monde au boulot. La diminution de la semaine de travail et la répartition des emplois parmi tous les «aptés-à-travailler» pourraient être envisagées. Certains optimistes préféreraient miser sur une reprise économique miracle. Mais peut-on y compter? Enfin, on pourrait s'efforcer de démenager le chômage à l'extérieur du pays. En cernant effectivement les marchés où nous pouvons être compétitifs et en s'efforçant de les conquérir, on pourrait peut-être croire à des jours meilleurs. Nous créerions des emplois durables et augmentations ainsi les exportations tout en diminuant les importations. Mais une chose est certaine: nous devons faire preuve d'imagination. Et quelle que soit la solution retenue, il faudra une fois pour toutes arrêter de s'attaquer aux chômeurs et commencer à s'attaquer au vrai problème. Les chômeurs ne méritent pas l'insulte des programmes passe-temps qu'on leur propose régulièrement. C'est du travail qu'ils réclament.

Assurance-chômage: une histoire laborieuse

Le gouvernement fédéral a toujours invoqué de «bonnes» raisons pour retarder l'évolution de la sécurité sociale au pays, malgré plusieurs recommandations de ses propres commissions

LINE BOUCHER

Travailleuse «précaire»

En raison de la piètre condition de ses finances publiques, le gouvernement fédéral vient de restreindre l'accessibilité aux prestations de l'assurance-chômage. Certains trouvent ce régime encore accessible et généreux pour les chômeurs et chômeuses («L'assurance-chômage pour qui et pourquoi?», Jean-Robert Sansfaçon, LE DEVOIR, 9 mars 1994), d'autres s'inquiètent de l'attitude du gouvernement dans ce dossier. Les dernières modifications impriment déjà une direction très précise à la prochaine réforme de ce système d'assurance. Les craintes de plusieurs responsables d'organismes sociaux s'avèrent justifiées. Par le passé, le gouvernement fédéral a toujours invoqué de «bonnes» raisons pour retarder l'évolution de la sécurité sociale au pays, malgré plusieurs recommandations de ses propres commissions.

À l'époque du Haut et du Bas-Canada, les gouvernements refusent de promulguer la Loi du pauvre (*Poor Law*) de l'Angleterre qui tient responsable l'individu de sa faible condition économique, mais oblige, par contre, la paroisse à aider l'indigent à sortir de sa pauvreté. Donc, les pauvres ne doivent compter que sur eux-mêmes, leurs familles et les organismes de charité pour soulager leur dénuement. Cet esprit de libéralisme marque de manière profonde toute l'évolution de la sécurité sociale canadienne.

Contrairement à ce qu'on pense alors, faire des économies pour les gens à faibles revenus demeure difficile, voire impossible. À Montréal, à la fin du siècle dernier, plusieurs personnes perdent leur emploi pendant l'hiver. Les propriétaires d'usine profitent de ce surplus de main-d'œuvre pour baisser le salaire de leurs employés déjà peu élevés. Pour se nourrir et se loger, les familles ainsi défavorisées accumulent des dettes qu'elles ne rembourseront qu'à la reprise du travail, au printemps.

Dès le début de l'ère industrielle canadienne,

deux rapports de la Commission royale d'enquête sur les relations de travail et le capital (1887) reconnaissent le problème du chômage chronique. En plus de soumettre des propositions afin d'améliorer les conditions de travail de la classe ouvrière, les commissaires recommandent un régime de pensions viagères pour les personnes âgées. Pour sa part, le premier ministre J.A. Macdonald trouve dans la loi constitutionnelle un prétexte aux apparences convenables pour ignorer les mesures proposées: l'aide sociale relève des provinces. En 1894, il déclare la Fête du travail congé national comme seule mesure en faveur des ouvriers et ouvrières de l'industrie. Bref, il maintient sa politique de laisser-faire dans le domaine de la sécurité sociale.

Forte agitation ouvrière

En raison d'une forte agitation ouvrière au pays, le gouvernement canadien met sur pied, en 1919, la Commission sur les relations industrielles. Celle-ci propose l'instauration d'un système national d'assurance-chômage. Bien que le fédéral ait apporté de l'aide aux familles des soldats blessés ou morts à la Première Guerre mondiale, le premier ministre Mackenzie King remet ces problèmes sociaux entre les mains des provinces et des municipalités. Pour la population, cela signifie une aide sociale différente d'un endroit à l'autre, aux critères d'admissibilité propres à chaque ville du Canada.

À nouveau, en 1928, un comité parlementaire sur le chômage, la maladie et l'invalidité entrevoit l'assurance-chômage comme un élément indispensable au développement du peuple canadien. Cette fois-ci, Ottawa prétend que la prospérité nationale du moment permet à tous d'épargner pour les jours sans travail. À Montréal, en dépit d'une activité économique en plein essor, 67% des travailleurs ont un salaire sous le revenu minimum qui permet de supporter une famille moyenne. À ce moment-là, les dépenses d'une famille canadienne de cinq personnes totalisent 2230,37\$. Le salaire moyen de toutes les catégories de travailleurs s'élève à 1440\$. La

peur du chômage fait partie du quotidien des gens ordinaires.

Par les différentes mesures sociales en vigueur (allocations pour les aveugles, les vétérans et les retraités), on se rend compte que les dirigeants politiques peuvent jouer un plus grand rôle dans le développement du pays. En plus de protéger les biens, de maintenir l'ordre et la paix, la population demande aux politiciens d'élaborer de meilleures politiques sociales. Toutefois, les gens doivent patienter encore avant de pouvoir bénéficier d'une protection sociale lors d'un arrêt de travail.

En effet, la crise de 1929-1939 va faire ressortir la négligence des gouvernements dans ce domaine. Devant l'ampleur du chômage, Ottawa accorde des subventions aux provinces qu'on finit toujours par renouveler d'une année à l'autre pendant la crise. En 1935, un premier gouvernement reconnaît le chômage comme un problème socio-économique d'envergure nationale plutôt qu'un problème individuel. Avec sa loi sur le placement et l'assurance sociale, R.B. Bennett entend instaurer un système d'assurance pour les sans-emploi. Ce premier ministre conservateur n'a pas le temps d'accomplir son projet puisqu'il perd ses élections à l'automne de la même année. De plus, la Cour suprême et le conseil privé de Londres déclarent cette loi inconstitutionnelle.

Un système de prestations pour tous

On devra attendre jusqu'au début des années 40 pour compter sur un système de prestations d'assurance-chômage pareil pour tous. Les représentants de la Commission royale d'enquête sur les relations entre le Dominion et les provinces (1937-1940) recommandent à Ottawa d'assumer la responsabilité des services sociaux nationaux. Revenu au pouvoir, le premier ministre Mackenzie King amende alors la Constitution et crée l'assurance-chômage. Cette mesure voit le jour 20 ans après la recommandation de la Commission d'enquête sur les relations industrielles (1919)!

Même si ce régime exclut d'importants

groupes de salariés et fournit bien des fois un revenu insuffisant, la population peut compter désormais sur une aide financière en cas de pertes d'emploi causées par le système économique. En 1971, le gouvernement libéral de Pierre Trudeau rend les prestations d'assurance-chômage plus accessibles et généreuses. Par contre, à l'exemple de ses prédécesseurs, il laisse la création d'emplois au secteur privé.

Une lente évolution

Outre le manque de volonté politique, d'autres facteurs expliquent la lente évolution du système de sécurité sociale au pays. D'abord, le Canada se situe à proximité des États-Unis où règne en maître l'entreprise privée. Les dirigeants des provinces ont craint de mettre en péril leurs industries naissantes, car la plupart croyaient que des mesures sociales inciteraient les gens à ne plus travailler. Un argument maintes fois invoqué pour maintenir les bas salaires, le travail des enfants et la journée de 16 heures en 1830. On estimait aussi les revenus des gens au travail suffisamment élevés pour faire des économies. Et puis, plusieurs étaient persuadés que ces problèmes sociaux se régleraient mieux en laissant libre cours aux forces du marché. L'histoire nous prouve que le système économique canadien n'a jamais réussi à procurer un niveau de vie adéquat pour tous.

En dépit de plusieurs recommandations pour l'établissement d'un régime d'assurance-chômage, la population canadienne a attendu longtemps cette protection sociale. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de contester la réforme à venir, mais d'obtenir par elle des modifications équitables pour la personne sans travail et le contribuable. Comme le dit si bien Pierre Fortin dans son article intitulé Les pièges de l'austérité» (LE DEVOIR, 1 mars 1994): «Il faut, en somme, non pas détruire ce que nous avons construit, mais réformer le système en le rendant à la fois plus économique et plus juste.»

Qui plus est, réformer le système sans oublier nos acquis dans le domaine de la sécurité sociale.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'Information); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques); Diane Précourt (pages éditoriales); à l'Information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paul des Rivières, Marie-Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Turcotte, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'Information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapeau (caricaturiste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Rachel Ducloux (commiss); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Lapante (Québec); Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLI-CITÉ Lucie Finsoneault (directrice); Jacqueline Avril, Lise Bourgault, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Johanne Guibault, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Michèle Turgeon, Olivier Zaida (commiss); Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION Henry Riell (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Briën (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (suppléant aux promotions des abonnements); LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Krouace (directeur); LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon (coordonnatrice), Christiane Vaillant. Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierre Rousseau, Micheline Ruellan. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourque (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (directeur général), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SONDAGE

Trop loin des Montréalais?

SUITE DE LA PAGE 1

et le 1er avril auprès de 514 résidents montréalais (voir méthodologie ci-contre).

Ce sondage révèle que le grand projet de Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) de redonner la ville aux citoyens n'a pas atteint son objectif. Selon 44% des répondants, la Ville n'est pas plus proche qu'avant des Montréalais et ce, malgré l'instauration des commissions permanentes du conseil municipal, du Bureau de consultation Montréal, d'Accès Montréal et des comités conseil d'arrondissement.

S'ajoute à ce constat, non moins désolant, que près d'un Montréalais sur deux (49,3%) est d'avis que la Ville n'est pas devenue moderne et efficace sous le règne du RCM. Ce même RCM qui symbolisait pourtant le renouveau, la jeunesse et la relance. D'autres y verront un échec des mesures mises de l'avant par le secrétaire général démissionnaire, Pierre Le François, pour dépasser la structure administrative de la municipalité.

Invités à comparer l'ex-maire Jean Drapeau à l'actuel premier magistrat montréalais, 37% des répondants jugent le maire Doré moins performant que son prédécesseur et 34% d'entre eux, aussi bon. Parmi les 8,5% qui évaluent que M. Doré a été un meilleur maire jusqu'ici que M. Drapeau, une personne sur quatre ne lui accordera toutefois pas son vote le 6 novembre prochain.

Quant à l'origine des appuis à Jean Doré et son équipe, ils se répartissent ainsi: 45% sont francophones et 48% anglophones. Il s'agit à ce stade-ci d'un avantage réel de M. Doré sur son plus proche adversaire. Pierre Bourque récolte en effet son principal soutien parmi les francophones (31,6%) alors qu'il ne constitue un attrait

chez les anglophones que dans une proportion de 9,3%.

Du côté des communautés culturelles, le RCM part avec une très large avance en obtenant 80% des intentions de vote contre 2,2% pour M. Bourque. Notons toutefois que les conseillers d'origine ethnique élus sous la bannière du RCM, hormis Joseph Biello, ont tour à tour claqué la porte du parti du maire Doré au cours des derniers mois. Cet élément pourrait éventuellement modifier l'appui massif au RCM et disperser les votes selon l'allégeance des candidats issus de communautés culturelles.

Jean Doré trouve également des appuis du côté des locataires qui regroupent, selon la Statistique Canada (1991), plus de 73% de la population habitant le territoire montréalais. Parmi les 30% de répondants qui ont l'intention de voter pour M. Doré, 56% d'entre eux ne sont pas propriétaires. De plus, le principal bassin d'électeurs favorisant le RCM (60%) empoche un salaire annuel se situant entre 10 000\$ et 19 000\$.

Par ailleurs, à ses détracteurs qui l'accusent de manquer de leadership, M. Doré qui sollicite un troisième mandat, marque des points dans le dossier du déménagement de l'Hôtel-Dieu. Plus de 41% des Montréalais considèrent que la volte-face du gouvernement québécois constitue une victoire personnelle du maire Doré.

Reste que le message des citoyens face à la situation globale de Montréal, en est un plutôt critique. Les gens sondés estiment à 27% que depuis huit ans, la situation de Montréal s'est grandement détériorée alors que seulement 14% affirment le contraire. Pour 47% de la population, la situation n'a pas changé.

Autres informations en page A 3

La méthodologie

La présente recherche auprès des Montréalais a été réalisée du 28 mars au 1er avril inclusivement. Au total, SONDAGEM Inc. a complété 514 entrevues depuis son centre téléphonique.

L'échantillon probabiliste proportionnel généré par ordinateur couvrait l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. De plus, pour être admissible au sondage, un ménage devait résider en permanence dans les limites de la Ville.

Les répondants étaient sélectionnés dans le ménage au moyen d'une grille aléatoire appliquée auprès des personnes de 18 ans et plus, possédant le droit de vote aux prochaines élections municipales. Seules les personnes pouvant s'exprimer facilement en français ou en anglais étaient retenues pour les fins de l'entrevue. Aucune substitution de ménage ou de personne n'était permise dans ce sondage.

Ce genre d'échantillon probabiliste naturellement représentatif de la population étudiée n'a pas besoin d'être corrigé. Cependant, on a tenu compte du nombre de personnes admissibles du ménage dans le calcul final de la probabilité qu'avait un répondant de faire partie de l'échantillon.

Des 876 ménages montréalais admissibles, il a été possible de compléter 514 entrevues donnant ainsi un taux de réponse de 58,6%. Les ménages sélectionnés qui n'ont pas participé au sondage se distribuent comme suit: 208 ont refusé de collaborer, 133 sont demeurés sans réponse après plus de 10 appels, 21 personnes étaient absentes du foyer au cours de la période du sondage.

On estime que la marge d'erreur maximale d'un tel sondage est de plus ou moins 4,4%, 19 fois sur 20, c'est-à-dire avec un seuil de confiance de 95%.

Jacques Goulet
Directeur de la recherche
SONDAGEM Inc.



BOURGAULT

Attachez vos ceintures

La semaine dernière, une journaliste de Toronto m'exhortait à rassurer les Canadiens anglais qui sont de plus en plus nombreux à croire que le Québec sera bientôt indépendant et qu'il n'y a plus rien à faire pour arrêter le mouvement. Elle voulait que je leur dise que la chose n'était pas faite et qu'il se pourrait qu'elle ne se fasse jamais. Elle cherchait désespérément un indépendantiste qui pourrait calmer les esprits en doutant publiquement de l'issue du prochain scrutin provincial et du résultat de l'éventuel référendum sur la souveraineté.

C'est elle qui, durant la conversation, m'affirmait sans détour qu'une grande partie du Canada anglais avait perdu tout espoir de «sauver le Canada» et qu'il fallait faire face à l'éventualité de la souveraineté du Québec.

Dans la même semaine, lors d'une discussion sur l'économie canadienne au réseau anglais de Radio-Canada, des analystes qui cherchaient les causes de la chute du dollar et de la volatilité des marchés invoquaient, en autres raisons, la prochaine élection québécoise et son inéluctable conséquence: la souveraineté du Québec.

Cette fois, nous n'avions pas affaire à quelques hystériques dont le seul but était de «faire peur au monde» ou à quelques complotiers politiques qui s'amusent à jeter de l'huile sur le feu pour servir leurs propres intérêts. Non, les panélistes étaient sérieux, nullement alarmistes, simplement professionnels.

Ils rapportaient les faits comme ils les voyaient: ils analysaient la situation comme ils la décryptaient.

Les interventions de ce genre se multiplient depuis quelques semaines et, même dans la presse étrangère, on trouve de plus en plus d'articles qui traitent de la même question en la prenant très au sérieux.

C'est pourquoi je ne peux m'empêcher d'en venir à la conclusion que cette fois ne ressemble en rien à la dernière — 1976, élection du PQ et 1980, référendum — et que, aussi bien au Canada anglais qu'à l'étranger, la souveraineté du Québec est désormais perçue comme possible et même probable.

Ne prenons pas nos désirs pour des réalités. Nous savons bien que les résistances sont grandes et que la bataille est loin d'être gagnée.

Il est quand même intéressant de noter que, pour ceux qui ont des décisions à prendre, décisions aussi bien économiques que politiques, la souveraineté du Québec fait désormais partie de la donne, et cela pour le meilleur et pour le pire.

C'est bon signe. Cela nous change des réactions à la fois incrédules et paniquées qui ont suivi l'élection du Parti québécois en 1976. Cela nous évite aussi les ricaneurs moqueurs ou méprisants auxquels on nous avait habitués.

Cette fois, semble-t-on nous dire, c'est sérieux. C'est vrai que les choses ont changé.

Comme le souligne à l'envi Jacques Parizeau, cette fois il n'y a pas d'ambiguïté. Pas de question alambiquée, pas de tergiversations, pas de détours inutiles par le «bon gouvernement» ou le «beau risque».

On s'attend donc, dans tous les milieux, à ce que l'élection du Parti québécois enclenche le processus vers l'indépendance.

D'autre part, l'élection de 54 députés du Bloc québécois à Ottawa a créé un choc salutaire chez tous ceux qui, abusés par les beaux discours de Jean Chrétien, avaient fini par croire que «le séparatisme était mort».

On sait maintenant qu'il n'en est rien. On sait aussi que la dynamique nouvelle engendrée par les deux forces souverainistes travaillant de concert aux deux niveaux de gouvernement est susceptible d'engendrer une vague de fond sans précédent.

On sait la faiblesse de Jean Chrétien au Québec et on connaît la vulnérabilité de Daniel Johnson.

On n'ignore pas la compétence de Jacques Parizeau et la popularité de Lucien Bouchard. On a pris la juste mesure des forces souverainistes, plus unies et plus déterminées que jamais.

C'est tout cela qui fait dire à des observateurs sérieux et étrangers à nos querelles de clocher que la prochaine année risque d'être déterminante dans l'évolution des choses.

C'est cela qui leur fait dire qu'il faut s'y préparer.

Il faut donc savoir qu'ils s'y préparent. De toutes les façons. Certains pour faire place à un Québec souverain dans l'établissement de leurs objectifs; d'autres pour en évaluer l'impact sur leurs affaires; d'autres encore pour tenter, par tous les moyens, d'étouffer le projet dans l'œuf.

Ces derniers sont les plus dangereux et nous serions bien avisés de les prendre au sérieux.

Si vous pensez que vous en avez vu des vertes et des pas mûres en 1980 alors même que la probabilité était à peu près nulle, imaginez de quoi ils seront capables cette fois-ci au moment où ils savent que «ça peut arriver».

Pour la première fois depuis trente ans on parle sérieusement de l'indépendance du Québec dans toutes les chancelleries et tous les conseils d'administration du monde et on s'y prépare au cas où...

Nous entrons dans une zone de grande turbulence. Attention. Attachez vos ceintures. Ça va brasser.

Longs délais aux Transports

Ottawa (PC) — Près de la moitié des demandes d'accès à l'information logées auprès du ministère des Transports en 1992-93 ont été traitées dans des délais plus longs que la loi ne l'autorise, révèle un rapport du Commissaire fédéral à l'information. Une lourde charge de travail, une pénurie de personnel et un manque d'efficacité ont provoqué des délais dans 40% des cas, un pourcentage «renversant» selon les termes de l'évaluation du Bureau du commissaire à l'information.

CECM Y aura-t-il référendum?

SUITE DE LA PAGE 1

M. Ouimet entend donc annoncer dans les prochains jours à son caucus du Regroupement scolaire confessionnel sa «ferme intention d'amorcer le débat le plus large possible sur la question de la restructuration scolaire à Montréal», en laissant entendre que la CECM ne défendra pas nécessairement une stricte position catholique.

Ainsi il affirme vouloir «consulter tous les intervenants de la CECM et «consulter tous les parents».

«Ce qui est important, ajoute-t-il, c'est de ne pas aller en consultation avec une seule thèse. Notre intention est d'amorcer un véritable débat».

La CECM tiendra-t-elle un référendum? M. Ouimet est demeuré discret sur les modalités de la consultation: les annonces seront faites dans deux semaines, mais la consultation sera terminée pour la fin juin, promet-il.

Et «toutes les options seront mises sur la table, dit-il. Ce sera fait de façon ouverte, positive, de la façon la plus transparente possible».

Manifestement, le président de la CECM était piqué au vif par les accusations d'immobilisme qui ont été lues et entendues ces dernières semaines dans presque tous les médias. «On accuse la CECM de tourner en rond, déclare M. Ouimet. La CECM a pourtant toujours été leader dans le monde de l'éducation. Et en ce qui me concerne, je ne vis pas dans le passé, je vis dans le présent, et je regarde vers l'avenir. Et l'avenir de la CECM est en jeu. Les médias sont en train de dire que la CECM n'a pas l'intention de bouger, qu'elle regarde la parade passer. C'est faux. Nous avons l'intention d'être en avant de la parade, d'occuper toute la place qui nous revient dans ce débat».

On sait que le gouvernement québécois a créé un comité, présidé par le recteur de l'université Concordia Patrick Kenniff, pour lui soumettre d'ici au 30 juin un plan permettant de restructurer les commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques, comme le prévoit la loi 107. Le comité doit également tenir compte du jugement de la Cour suprême de l'été dernier, qui confirmait le droit constitutionnel aux structures confessionnelles pour les territoires de Montréal et de Québec.

François Ouimet rappelle qu'il a accepté en novembre l'invitation de faire partie du comité Kenniff et qu'il a mis sur pied son propre groupe de travail pour le conseiller. Plusieurs accusent la CECM de vouloir s'accrocher

à son statut confessionnel catholique, privilégié par le parti dont M. Ouimet est le principal représentant au Conseil des commissaires.

«Je dois donner la position de la CECM au comité Kenniff, déclare au DEVOIR François Ouimet. Ce n'est pas l'opinion de François Ouimet seulement: personne ne peut se prononcer en son nom et soutenir que c'est la position de la CECM».

La position de la CECM devra donc être établie à partir d'un «large consensus», dit-il, et le débat va nécessairement déborder le cadre du Conseil des commissaires.

Il a lancé une flèche à la CEPGM, la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, qui a commencé en janvier une consultation de ses parents en proposant de se transformer en commission scolaire linguistique anglophone, tout en faisant de son secteur français le cœur d'une nouvelle structure confessionnelle francophone à Montréal, dans l'hypothèse où la CECM demeurerait confessionnelle.

«La CEPGM présume des choses, lance M. Ouimet. Ces gens-là ne savent pas quelle position prendra la CECM. Cette position sera connue quand tous nos partenaires auront été consultés».

Pour le président de la CECM, l'application intégrale de la loi 107 «telle qu'elle est rédigée, c'est un non-sens, un fouillis administratif qui aura des effets pervers à Montréal et qui menace une de nos missions, l'intégration des immigrants», dit-il. Cette mission, que nous avons toujours exercée comme institution francophone, sera mise en péril à cause de la multiplication de structures scolaires et du fait qu'il y aura un grand morcellement des clientèles.

M. Ouimet ne remet pas en question «l'esprit de la loi 107», mais insiste plusieurs fois sur les difficultés posées par une application «intégrale» de la loi. Il estime donc «qu'il y a des compromis à faire, de la part du gouvernement et de la part de la commission scolaire».

François Ouimet a également rappelé qu'au lendemain du jugement de la Cour suprême, il avait exprimé trois principes fondamentaux, encore valables: la restructuration scolaire ne doit en aucun cas menacer la qualité des apprentissages donnés à la clientèle; elle doit se faire au plus bas coût possible («il m'apparaît aberrant qu'on utilise des fonds publics pour des structures alors que ces fonds devraient être dirigés vers la qualité de l'éducation», dit-il); et il faut «maintenir la paix sociale et la paix linguistique à Montréal».

AUTONOMIE Des ententes de 50 millions

SUITE DE LA PAGE 1

notamment le pouvoir d'édicter des lois, d'avoir leur propre système de justice, d'offrir des services publics et d'administrer leurs propres territoires et ressources naturelles.

Mais il reste à déterminer comment un tel transfert pourrait se faire et les matières qu'il comprendrait, de même que le statut d'éventuelles administrations autochtones quant au financement, par exemple — le droit de lever des impôts ou la réception de royalties sur les ressources —, ou au respect de la Charte canadienne des droits et libertés.

Depuis sept ans, Ottawa a dépensé 50 millions\$ pour tenter de conclure des ententes avec quelque 400 des 635 bandes amérindiennes du pays. Un rapport de vérification émis cette semaine indiquait cependant que les résultats des efforts avaient été pour ainsi dire nuls. De sorte qu'aujourd'hui, avec un nouveau gouvernement, on repart pratiquement à zéro. Du côté gouvernemental, on argue que toute tentative de mettre de la chair autour de la notion d'autonomie équivaudrait à présumer du résultat des pourparlers. «Je ne crois pas qu'une définition va nous dire exactement ce qui va se passer. Je crois que ce sont les événements qui vont arrêter la définition», a affirmé M. Irwin devant le comité, ajoutant qu'il prônait une formule «trois en un», qui regrouperait les principes d'autosuffisance, autodétermination et autonomie gouvernementale.

Dans l'opposition, on reproche aux libéraux un manque de clarté. Pour le porte-parole réformiste John Duncan, «on ne peut pas signer un chèque en blanc». Au Bloc québécois, le député Claude Bachand fait valoir qu'un plan global pourrait être difficile à dégager, mais il faut le faire. Nous croyons qu'un ensemble de compétences devrait être énumérées dans la Constitution, compétences qu'on serait prêt à transférer aux communautés qui le veulent».

Chez les autochtones eux-mêmes, on commence toutefois à en avoir plus que marre du rappel incessant de la nécessité de définir a priori l'étendue d'éventuels gouvernements amérindiens. Pour Ovide Mercredi, chef de l'Assemblée des Premières Nations, tout cela est carrément «assomant». Le député libéral manitobain Elijah Harper a «l'im-

pression que, depuis 100 ans, on répète la même chose». Et pour son collègue Jack Anawak, un Inuk des Territoires du Nord-Ouest, il faut d'abord implanter l'autonomie, après quoi on pourra mieux en préciser la portée.

Mais quelle que soit la fameuse définition, il est clair pour M. Mercredi et pour d'autres que l'intention d'Ottawa d'aller de l'avant avec un «projet-pilote» manitobain est inacceptable. «La mise en application du droit inhérent ne peut pas se faire dans une seule région. Cela doit se traduire par une forme de gouvernement pour toutes les Premières Nations du Canada. Pas question d'approche sélective», dit-il. Le chef de l'APN va plus loin en rappelant que les autochtones ont souvent été déçus, par le passé, par des promesses gouvernementales qui ne se sont jamais réalisées. Craignant que ce soit encore une fois le cas, ou qu'un futur gouvernement soit tenté de revenir sur les changements qui auront été apportés, il revendique donc un amendement constitutionnel qui garantirait le principe d'autonomie gouvernementale autochtone. Avec un gouvernement allégerie à la Constitution, les chances sont cependant bien faibles qu'on emprunte cette voie pour régler le problème. Ron Irwin l'a dit, les ministres provinciaux aussi: l'accès à l'autonomie peut se faire en dehors du cadre constitutionnel.

C'est d'ailleurs là une autre réclamation des Premières Nations: on revendique des discussions bilatérales avec Ottawa, sans le concours nécessaire des provinces. À cet égard, d'autres obstacles pourraient se dresser. Ainsi la Commission royale sur les peuples autochtones a récemment signalé que, comme le principe d'autonomie touche des compétences provinciales. Celles-ci devront être partie prenante au processus.

On le voit, démanteler cet échec qui conduirait éventuellement à la fin du «paternalisme» qu'institue l'existence même du ministère des Affaires indiennes et de l'archaïque Loi sur les Indiens n'est pas chose simple. Peut-être l'essence même du bras de fer à venir se trouve-t-elle là. D'un côté, un gouvernement qui, sans définition précise de l'autonomie, cherchera à travailler au cas par cas. De l'autre, les premiers habitants du pays qui, justement, veulent que cette définition soit la leur, dans tous les cas.

DOLLAR

«Le pire est passé»

SUITE DE LA PAGE 1

qu'elle majore de façon marquée son taux d'escompte pour la troisième semaine consécutive, le nouveau gouverneur de la Banque, Gordon Thiessen, s'adressera pour une première fois à l'élite financière de Bay Street au Canadian Club à Toronto. «Ça devrait être une allocution très intéressante bien que, comme tout gouverneur de la Banque du Canada, il ne voudra pas dévoiler toutes ses cartes», a souligné, hier, David Lachance, cambiste à la Banque de Montréal.

Il est à prévoir que les grandes banques augmenteront leur taux préférentiel aujourd'hui, si elles estiment que la Banque du Canada maintiendra sa poigne sur le taux d'escompte. Le taux préférentiel, sur lequel est basé tous les autres taux pratiqués par les institutions financières au Canada, se situe à 6,75% depuis la semaine dernière après une poussée de 1,25% en moins de deux semaines. Une telle hausse se répercutera inévitablement sur les taux hypothécaires consentis par les banques.

Depuis trois ou quatre jours, la Banque du Canada soutient activement la devise chancelante en achetant des dollars canadiens sur les marchés. Hier, c'est dans un marché léthargique que le dollar canadien a atteint le niveau de 71,62 cents US, les cambistes au pays étant peu nombreux à bosser en ce lundi de Pâques tandis que la place londonienne, où le marché des dollars canadiens est important, était fermée la veille en raison des festivités pascales.

«Je pense que le pire est passé. Ces dernières semaines, il y a eu un moment négatif qui commence à s'estomper», a souligné M. Lachance.

«On remarque maintenant la présence de facteurs qui poussent le dollar canadien à la hausse, notamment les gros rendements que la devise canadienne fournit», a-t-il ajouté.

Parmi les pays du G-7, le Canada a maintenant une devise qui présente le plus fort rendement: les obligations canadiennes affichent un taux de quelque 8% duquel on retranche l'inflation de 1,3%, ce qui donne un rendement appréciable de 6,7% net d'inflation, a fait observer le cambiste. «Quand les étrangers se rendront compte de ces rendements, ils reviendront», a-t-il prédit, d'ici trois ou quatre mois.

La pression sur la devise canadienne émane de la robuste reprise aux États-Unis où les milieux financiers craignent le résurgence de l'inflation, ce qui a amené la Réserve fédérale américaine à relever son taux directeur.

Alors qu'il subsistait il y a deux semaines un faible écart entre les taux canadiens et américains, quelque 40 centièmes seulement, cet écart est revenu depuis au niveau élevé auquel les autorités monétaires au Canada nous ont habitués.

Ainsi, les taux à court terme se situent à 3,66% aux États-Unis et à 6,44% au Canada, un écart considérable en regard de l'inflation quasi nulle de ce côté-ci de la frontière.

Pour l'heure, même si la reprise n'est pas aussi bien assise au Canada qu'aux États-Unis, la Banque du Canada s'aligne sur la politique monétaire américaine.

«Si on se fie aux conditions économiques de base, la situation devrait être temporaire», a fait valoir, hier, Benoît Durocher, économiste de la Banque Royale.

Alors qu'aux États-Unis, les bonnes nouvelles économiques ne cessent d'affluer — forte création d'emplois, hausse du PNB, etc. —, ce qui ravive la crainte de l'inflation dans les milieux financiers, le Canada, qui maintient une politique monétaire beaucoup plus restrictive, n'est pas rendu au même point, loin de là.

«Une fois la poussière retombée, les investisseurs se rendront compte des rendements au Canada», estime M. Durocher.

Les Bourses nord-américaines ont reculé hier. À la Bourse de Montréal, les cours ont légèrement fléchi, l'indice XXM perdant 42 points à 1973 point, à la faveur d'une activité faible. À la Bourse de Toronto, même scénario, avec une baisse de 100 points du TSE-300 qui s'établit à 4230.

La Bourse de New York a fini en baisse de 1,17% hier, après un long week-end de trois jours. Toujours soumis à la crainte d'un relèvement des taux d'intérêt, le marché boursier a été éprouvé depuis qu'on a annoncé vendredi la hausse forte et inattendue des créations d'emplois en mars. L'indice Dow Jones des 30 grandes valeurs industrielles a perdu 42,61 points à 3593,35 après un plus bas en séance de 3552,47.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
À DE 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE,
MONTREAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355